

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. BRUNELLIÈRE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, 4, rue Gentil, à Lyon.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

JURISPRUDENCE

CONSEIL D'ÉTAT. — SÉANCE DU 6 AOÛT 1886

I. Architecte. — Honoraires. — Architecte attaché au service municipal. — Projets. — Droit à des honoraires non contestés. — Fixation.

II. Dépens. — Instance devant un conseil de préfecture. — Mise à la charge de la partie qui succombe.

Séance du 6 août 1886. (Ville de Paris c. Cernesson.) — N^o 61200. — (MM. de Rouville, rapp.; Gauvain, c. du Gov.; Arbelet, av.)

I. Jugé en fait que l'indemnité allouée à un architecte, à raison des projets par lui dressés, n'est pas exagérée.

II. Certains dépens peuvent être faits devant les conseils de préfecture et aucune loi ne s'oppose à ce que ces dépens soient mis à la charge de la partie qui succombe.

Vu la requête sommaire et le mémoire ampliatif présentés pour la ville de Paris, ... tendant à ce qu'il plaise au conseil de réformer un arrêté, en date du 21 février 1883, par lequel le Conseil de préfecture de la Seine a fixé à 60 000 francs l'indemnité due au sieur Cernesson, architecte, pour la rédaction de plans et projets relatifs à l'établissement des nouveaux entrepôts de Bercy.

Ce faisant, attendu que cette indemnité, accordée à titre accessoire et exceptionnel à un architecte attaché au service municipal et recevant déjà un traitement en cette qualité, est hors de proportion soit avec ce traitement lui-même, soit avec la valeur artistique du travail ainsi rémunéré, et qu'elle dépasserait notablement le maximum de 40 000 francs arrêté par le conseil municipal pour l'indemnité de travaux de cette espèce dans une délibération du 27 février 1879, dont la ville de Paris consent à faire bénéficier le sieur Cernesson pour les projets qu'il a rédigés dans la période de 1871 à 1876; — réduire à la somme de 40 000 francs l'indemnité due au sieur Cernesson et réformer l'arrêté du 21 février 1883 en tant qu'il a mis à la charge de la ville de Paris, outre les frais de l'expertise, les frais de l'instance devant le Conseil de préfecture;

Vu la loi du 28 pluviôse an VIII;

I. Sur le montant de l'indemnité :

Considérant qu'il résulte de l'instruction et notamment de l'avis du conseil général des bâtiments civils, que l'indemnité de 60 000 francs allouée au sieur Cernesson pour la rédaction des plans et projets relatifs à l'établissement des nouveaux entrepôts de Bercy n'est pas exagérée; que dès lors, la ville de Paris n'est pas fondée à demander la réformation de l'arrêté attaqué;

II. Sur les conclusions de la ville de Paris tendant à faire annuler la disposition de l'arrêté attaqué qui met à sa charge, outre les frais d'expertise, les dépens de l'instance ;

Considérant qu'en vertu des règles instituées pour l'instruction et le jugement des affaires contentieuses devant le conseil de préfecture, la plupart des actes de procédure sont accomplis par voie administrative et n'entraînent pas de frais à la charge des parties; que, néanmoins, les pièces sont assujetties aux droits du timbre, sauf dans le cas où dispense desdits frais est accordée par la loi; qu'en outre dans le cas où la signification des décisions incombe à une partie privée, celle-ci doit avancer les frais de cette signification; qu'ainsi certains dépens peuvent être faits devant le Conseil de préfecture et qu'aucune disposition législative ne fait obstacle à ce que lesdits conseils les mettent à la charge de la partie qui succombe ou les compensent suivant les cas;

Considérant que la ville de Paris n'allègue pas qu'en la condamnant aux dépens le Conseil de préfecture ait entendu mettre à sa charge des frais autres que ceux que le sieur Cernesson avait été légalement obligé d'exposer; que, dès lors, elle n'est pas fondée à demander décharge de ladite condamnation;

Décide :

La requête de la ville de Paris est rejetée.

RECONSTRUCTION DU PONT DU MIDI¹

Dans la séance du 3 mai 1887 du Conseil municipal de Lyon, M. Juliaa, rapporteur de la Commission des intérêts et travaux publics, donne connaissance au Conseil du rapport suivant :

RAPPORT DE M. L'INGÉNIEUR EN CHEF DE LA VOIRIE.

Le pont suspendu du Midi, sur le Rhône, dont l'accès est déjà interdit aux voitures chargées, est arrivé au terme de sa carrière.

Dans le but de remédier aux dommages considérables qui résultent pour l'industrie et le commerce en général, de la suppression de cette unique voie de communication entre les deux rives du fleuve dans la partie méridionale de la Ville, la Municipalité a approuvé l'établissement d'un pont provisoire en charpente, en attendant la construction d'un pont fixe dont elle a décidé l'établissement.

Choix de l'emplacement. — Le pont projeté sera établi sur l'emplacement du pont suspendu actuel, et son axe sera le prolongement des axes des chaussées du cours du Midi (Nord), et de l'avenue des Ponts.

Description de l'ouvrage. — La largeur du tablier est de 18 mètres entre les garde-corps. Elle sera occupée par une chaussée de 10 mètres et des trottoirs de 4 mètres.

Le pont sera composé d'arcs en acier reposant sur des piles et culées en maçonnerie.

Il aura seulement trois arches : deux arches de rive de 63 mètres d'ouverture et une arche centrale de 69 mètres.

La longueur totale du pont entre les culées sera de 204 mètres.

Pentes et rampes sur le pont et aux abords. — Les pentes et rampes aux abords du pont seront les suivantes :

Vers le cours du Midi, à partir de la culée, 0^m,022 sur 42^m,75, puis 0^m,012 sur 35 mètres.

Vers l'avenue des Ponts, à partir de la culée, 0^m,022 sur 43^m,85 puis 0^m,012 sur 15 mètres.

Les raccordements de chaque côté de l'axe, sur les quais de la Charité et Claude-Bernard, seront effectués avec les chaussées actuelles de ces quais au moyen de rampes de 0^m,012 par mètre.

De chaque côté du pont, à partir des culées, on accèdera vers le milieu par une première rampe de 0^m,022, sur 29^m,50, suivie d'une seconde rampe de 0^m,0146 sur 67 mètres, pour aboutir à un palier de repos de 11 mètres de longueur.

Les parapets des quais seront exhausés d'environ 0^m,60 sur la rive droite, et 0^m,50 sur la rive gauche; mais ces exhaussements n'occasionneront pas de préjudice notable aux maisons voisines, dont les accès pourront être conservés tels qu'ils existent actuellement.

Reconstruction des rampes d'accès sur le bas-port du quai de la Charité. — L'établissement de la culée de rive droite nécessitera la reconstruction des deux rampes d'accès qui desservent actuellement le bas-port du quai de la Charité, dont les perrés inclinés à 45 degrés seront remplacés par un mur à paroi inclinée de 10 pour 100.

Bas-port à établir sur la rive gauche et rectangle navigable. — La position des arches a été fixée en vue de l'établissement sur la rive gauche d'un bas-port de 35 mètres de largeur, conformément aux conclusions de la conférence ouverte entre le service de la navigation et celui de la Voirie municipale, qui a également arrêté la hauteur du rectangle navigable de l'arche centrale à 9^m,30; et subsidiairement celle des arches de rive, à 8^m,35.

Les piles en maçonnerie seront fondées à l'air comprimé. Les caissons métalliques auront en plan la forme d'un rectangle terminé à ses extrémités par des parties ogivales.

Ces fondations seront descendues jusqu'à 13 mètres au-dessous de l'étiage, et leur niveau supérieur sera arasé à 0^m,20 au-dessous du même étiage.

¹ Extrait du Bulletin municipal.



Les avant-becs des piles auront une forme ogivale, et toutes les faces apparentes seront appareillées en pierre de taille de Villebois.

Les culées seront fondées dans des enceintes de pieux et palplanches. La profondeur de ces fondations est projetée à 2^m,50 en-dessous de l'étiage, et leur partie supérieure arasée à 1 mètre en contre-haut.

Ses faces apparentes des culées seront aussi appareillées en pierre de taille de Villebois.

La charpente métallique du pont sera établie en acier laminé.

Chaque travée comprendra sept arcs paraboliques à treillis, dont les extrémités seront arrondies de façon à ne laisser porter sur l'embase fixée contre les coussinets en pierre de taille des piles et culées, que leur partie centrale.

La partie inférieure des arcs sera contreventée par des entretoises posées en diagonale et les reliant les uns aux autres.

Sur les arcs, et de trois en trois mètres, s'élèveront des montants verticaux supportant les longerons supérieurs sur lesquels reposent les poutrelles de la chaussée.

Ces montants seront reliés perpendiculairement entre eux au moyen d'entretoises horizontales et de croix de Saint-André.

Dans les arcs de tête, entre les montants principaux qui supportent le longeron supérieur, seront placés des montants secondaires, espacés de mètre en mètre et reliés les uns aux autres, dans leur partie supérieure, par un arc à plein cintre. Contre le longeron supérieur de ces arcs sera appliquée une corniche qui, avec les dispositions précédentes, a été réservée pour l'effet décoratif et n'est pas appliquée aux arcs intérieurs.

Le garde-corps, en acier laminé, est fixé sur le longeron supérieur.

La chaussée et les trottoirs seront supportés par des voûtes en briques, reposant sur des poutrelles espacées de mètre en mètre. Les voûtes seront recouvertes d'une chape en ciment et d'une aire en béton sur laquelle on posera l'asphalte des trottoirs ou les pavés en sapin de Norvège de la chaussée.

Des dispositions spéciales ont été prises pour ménager en dessous des poutrelles de la chaussée et des trottoirs, l'espace nécessaire pour placer les tuyaux de la canalisation du gaz et des eaux, ainsi que ceux des fils télégraphiques.

La dépense du pont proprement dit, non compris l'établissement du bas-port du quai Claude-Bernard qui doit être exécuté par le service de la Navigation à frais communs entre l'État et la Ville, s'élèvera pour le présent projet d'un pont métallique de 18 mètres de largeur, en y comprenant une somme à valoir de 183 935 francs pour ouvrages imprévus et travaux supplémentaire dans l'exécution des fondations des piles et des culées, à la somme totale de un million sept cent cinquante mille francs ci. 1 750 000 fr.

Dans le cas où la Municipalité déciderait de donner à l'ouvrage la même largeur qu'aux nouveaux ponts Morand et Lafayette, soit 20 mètres, la dépense s'élèverait alors, en y comprenant une somme à valoir de 183 390 francs pour ouvrages imprévus et travaux supplémentaires dans l'exécution des fondations des piles et culées, à la somme totale de un million neuf cent mille francs, ci. 1 900 000 fr.

En terminant, nous ferons remarquer que l'importante économie que nous réalisons sur les devis similaires des ponts Morand et Lafayette réside dans l'économie propre du projet technique, dans les dispositions particulières des arcs notamment. Elle n'impose aucun sacrifice d'autre part, la solidité, la sécurité et la durée de l'ouvrage étant les mêmes, toutes choses égales d'ailleurs, attendu que les efforts imposés aux matériaux sont comparables à ceux qui ont été admis pour les ponts Morand et Lafayette.

Lyon, le 31 décembre 1886.

L'Ingénieur en chef, Directeur du service municipal de la voirie,
CLAVENAD.

Après délibération, le Conseil adopte les conclusions du rapport de M. Clavenad tendant à la reconstruction du pont du Midi, sur trois arches métalliques, avec largeur de 20 mètres.

L'ART CÉRAMIQUE A LA MAISON OU L'ORNEMENTATION HYGIÉNIQUE

On dit qu'aujourd'hui nous sommes « en pleine et entière renaissance des arts de la couleur ». Les vitraux colorés ont, en effet, fourni le diapason auquel il a fallu, peu à peu, monter tout

le reste. Les chauds rayons de lumière traversant les verrières d'appartement, ne réchauffent avantageusement que les murs tendus de lampas ou de tapisserie, que les meubles garnis de reliefs dorés, de faïences luisantes, de bibelots pittoresques. La lumière n'allume que les saillies ou les aspérités brillantes des émaux colorés et des cuivres, les arêtes des bronzes et les bosses brunies des bordures dorées.

Tout s'est donc élevé haut en couleur.

Après les peintures et les dorures, les bronzes d'art; puis les glaces et les métaux émaillés; et enfin les faïences modelées et colorées, aux effets si puissants; — soit dit sans oublier les mosaïques à fond d'or.

D'ailleurs l'hygiène et l'élégance font ensemble bon ménage.

L'art et la propreté n'ont rien d'incompatible. — On pourrait dire que ces maximes sont des rééditions des pensées de M. de La Palisse. Nous n'essayerons pas d'en fournir ici une justification inutile, dit la *Semaine des Constructeurs*, car certainement nos lecteurs sont, à l'avance, convaincus des avantages sanitaires, des agréments que comporte la céramique en revêtements, carrelages, etc., aux diverses parties intéressantes des habitations: salles de bains, water-closets, vérandas, jardins d'hiver, vestibules, cuisines, etc.

Mais, — il faut le dire tout de suite, — le prix forcément élevé des produits qui demandent des matières premières coûteuses, du temps, du feu et de la main-d'œuvre, et qui, par-dessus tout, exigent du talent, ce prix est un écueil à la vulgarisation rapide de la céramique dans le bâtiment.

Ensuite, on constate que quelques déceptions dues à la qualité douteuse des produits employés, là où l'on pensait que la couleur et le brillant pouvait suffire, ces déceptions ont refroidi l'enthousiasme naturel des architectes, toujours « responsables » des fautes d'autrui.

Avant donc de préconiser tel ou tel genre de décor céramique, ne pourrait-on supposer qu'aujourd'hui, — les préoccupations « microbiennes » étant arrivées, chez les savants, comme chez les gens du monde, à l'état d'idée fixe, — les revêtements, en faïence émaillée, des parois d'une habitation seraient, avec les ablutions phéniciennes, l'idéal du confortable hygiénique: le comble de la propreté s'alliant parfaitement à tous les raffinements de l'art dans la maison.

Mais n'allons pas si loin.

La terreur du microbe fera, sans doute, place à une quiétude plus réfléchie: il restera peut-être, de cette échauffourée scientifique, de cette panique un peu exagérée, un goût moins prononcé, — espérons-le, — pour l'odieux et malpropre « capiton », cette lèpre de la maison moderne, ce vrai nid de microbes, s'il en est.

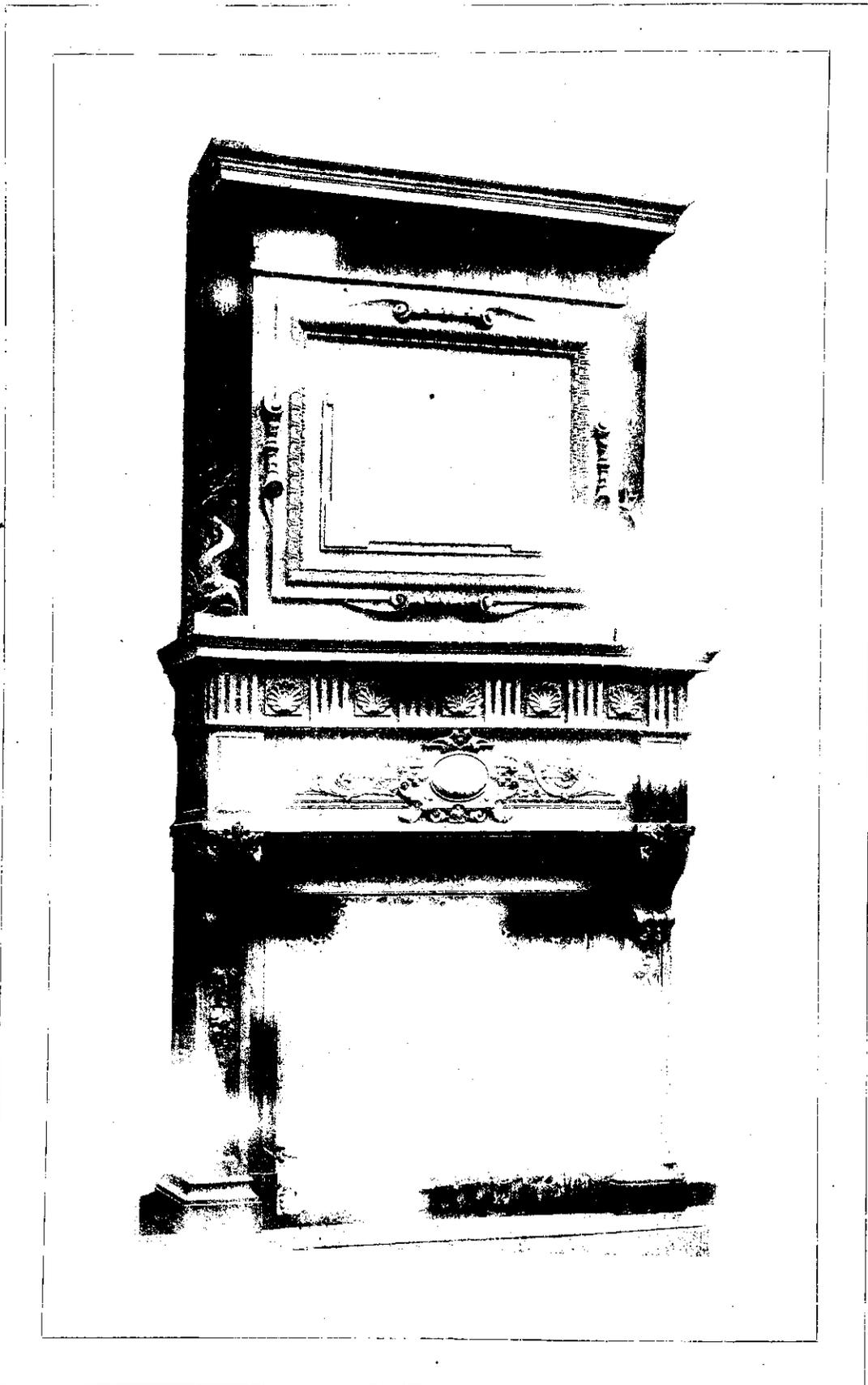
Aux belles époques de l'art, au plus fort des civilisations antiques, la céramique décorative, fixe ou portative, eut ses beaux jours.

Sans remonter jusqu'au déluge, ni même jusqu'aux Égyptiens, sans revenir aux délicatesses de l'art étrusque, aux splendeurs céramiques de la Perse et de l'Inde, contentons-nous de jeter un coup d'œil en arrière sur les origines de « l'art de terre » en France.

On peut supposer que de l'Orient, le goût de faïences fut importé en Espagne par les nomades arabes; et que nos pères, par leurs rapports avec les Sarrasins et les princes chrétiens d'Espagne, durent connaître le luxe des terres cuites émaillées.

Le moyen âge nous a laissé des traces intéressantes de ses carrelages, épis, crêtes, etc.

Au douzième siècle, c'étaient de véritables mosaïques de terre cuite vernissées, telles que le carrelage de la chapelle de la Vierge à l'église Saint-Denis; au treizième siècle, on incrustait des ter-



GRANDE CHEMINÉE RENAISSANCE. — D'après les dessins de M. E. BISSUEL, architecte

Voir p. 28

Hauteur totale, 4 mèr.; largeur, 2 mèr.

res colorées en des carreaux, à dessins évidés, et l'on émaillait le tout.

Pendant les quatorzième et quinzième siècles, les carrelages de ce genre se multiplient, la coloration devient de plus en plus variée, le dessin plus délié.

C'est au seizième siècle que commence véritablement l'essor de l'art céramique, par l'importation italienne.

Un grand amateur de faïences d'art, céramiste lui-même autant qu'artiste et délicat bibliophile, — M. Claudius Popelin, — a traduit, de l'italien du seizième siècle, en vieux français imité de cette époque, un livre fort curieux écrit et dessiné par un certain Piccolpassi, potier *durantoy* : c'est un recueil que les praticiens consultent encore aujourd'hui avec fruit.

Et le traducteur cite, en son avant-propos, un vieux dicton castillan qui indique bien l'habitude ou l'usage vulgaire des faïences, dans les habitations les plus modestes du beau pays d'Espagne :

— Ce sont les plus pauvres parmi les pauvres qui n'ont pas leur maison égayée par des carreaux de faïence (*azulejos*).

Mais ces traditions ou ces importations de l'Orient sont bientôt éclipsées par les splendeurs toutes originales des majoliques italiennes fabriquées au seizième siècle.

C'est d'abord le maître illustre Lucca della Robbia, avec ses curieuses et nobles figures, ses portraits de grandeur naturelle, en terre cuite recouverte d'émail opaque inaltérable.

Puis les artistes d'Urbino, de Ferrare, de Pesaro, de Castel Durante, de Castello, de Faenza, de Foligno, de Pise, de Gênes, de Venise, etc., avec leurs délicates et brillantes majoliques.

A Ferrare et à Urbino, la céramique atteint, du premier coup, à la hauteur du « grand art », — comme disent aujourd'hui les critiques classificateurs : — c'est-à-dire qu'Alphonse d'Este, prince et potier lui-même, et Feltrino della Rovere, duc d'Urbino, le petit souverain du Piccolpasse susdit et son Mécène, — ces grands seigneurs imposent, pour ainsi dire, à l'industrie qu'ils protègent et encouragent, les modèles des grands maîtres : car c'est des croquis, des dessins de Raphaël et de ses élèves que doivent s'inspirer, alors, les potiers de Ferrare et d'Urbino.

Et le « divin » maître, puisant lui-même aux sources de l'antiquité ses plus belles inspirations, on peut dire que l'art de ces céramistes dociles et attentifs procède indirectement de l'art antique.

En France, à cette époque, les artistes italiens purent introduire le goût des faïences et fonder plusieurs manufactures; mais en dehors de Limoges et de ses artistes émailleurs, après le célèbre artiste périgourdin Bernard de Palissy, — dont on n'a pu recueillir les « secrets », les précieuses découvertes, — l'épanouissement des arts céramiques fut peu considérable, en comparaison de ce qu'il était en Italie à la même époque.

Puis après les artistes italiens, tels que Andreoli Giorgioni et son fils Centio, Xantho da Rovigo, Guido Salvaggio, Oratio Fontana, Alphonse et Vicention Patanazzi, la décadence arrive promptement.

Cependant l'accueil qu'on fit en France aux héritiers de Lucca della Robbia permit à ceux-ci de décorer les palais et les châteaux de magnifiques terres cuites émaillées : le château d'Écouen était pavé de délicieuses faïences; et le château de Madrid, revêtu à l'extérieur comme à l'intérieur, des terres cuites émaillées de Girolamo, étincelait au soleil ou aux lumières des fêtes : or, en 1792, un paveur fit, dit-on, du ciment! de ces artistiques richesses.

Au dix-huitième siècle, la céramique reprend chez nous un rôle assez brillant, mais seulement dans le « mobilier ».

Les faïences peintes de Rouen, Quimper, Nevers, Limoges, Moustiers, Bordeaux, Crissambourg (en Saintonge), de Beauvais, d'Alsace, de Lorraine, etc., sont aujourd'hui des reliques précieuses, recherchées et acquises à prix d'or par les amateurs.

Il suffit de passer une après-midi au musée céramique de Sèvres pour se sentir émerveillé à la vue d'une telle collection de chefs-d'œuvre; et ces trésors sont parvenus jusqu'à nous, à travers tant de caprices et de sauvageries, d'ignorance et de parti pris, — alternatives de l'engouement et du dégoût, du culte passionné et de l'indifférence : épreuves qu'ont à subir les œuvres d'art de toutes les époques.

Heureusement, comme nous le disions en commençant, les épreuves et les crises semblent aujourd'hui finies : la passion, même la manie, bienfaisante faiblesse du collectionneur; en un mot, le culte du passé paraît aujourd'hui remplacer, chez le plus grand nombre, les convictions esthétiques, l'enthousiasme pour le beau.

Ce fétichisme, toutefois, a du bon, puisqu'il vulgarise peu à peu le goût des belles choses, — le goût du vieux d'abord, — ensuite celui du nouveau.

La technologie du potier comporte pour le consommateur, et surtout pour l'architecte, un intérêt d'actualité, puisque aussi bien nous sommes en « pleine renaissance » des arts de la couleur.

E. RIVOLLEN

NOTRE GRAVURE

Nous reproduisons ici une grande et belle cheminée Renaissance, exécutée sur les dessins d'un de nos architectes lyonnais, M. Edouard Bissuel. Elle est placée dans la salle à manger du Club nautique, rue Saint-Dominique, et fait un bel effet par ses larges proportions et l'heureuse disposition des motifs de décoration.

Les dauphins placés des deux côtés du trumeau sont une heureuse allégorie aquatique.

Ils ont été exécutés ainsi que les autres ornements par le sculpteur Belloni, avec grande habileté.

La menuiserie de M. Guillaud est en bois de noyer ciré.

Le panneau que notre dessin représente, en bois uni, a été heureusement rempli par une belle peinture de notre sympathique peintre Coquerel.

L'intérieur de la cheminée et le foyer sont en carreaux céramiques de la maison Doulton, de Londres.

Nous avons cru être agréable à nos lecteurs en reproduisant ce motif qui nous a paru intéressant et fait certainement honneur à ses auteurs.

LA QUESTION DU GAZ

L'Union des Chambres syndicales adresse à M. le Maire de Lyon la lettre suivante à propos du gaz :

Le 7 juillet 1886, l'Union des Chambres syndicales a eu l'honneur de vous adresser une lettre concernant le gaz de Lyon, dans laquelle nous demandions que la Municipalité facilite la création d'une seconde compagnie du gaz à Lyon, création qui serait des plus profitables aux intérêts lyonnais.

Nous émettions le vœu que dans tous les cas, aucune concession nouvelle ne soit accordée sans que les prix que nous payons et qui sont plus élevés que partout ailleurs en France, ne soient réduits considérablement.

Dans une entrevue que vous avez bien voulu accorder au Bureau de l'Union, le 26 novembre 1886, vous nous avez déclaré que la Ville ne pouvait prendre l'initiative de la création d'une seconde compagnie, mais que, le cas échéant, elle ne ferait pas d'opposition à cette création.

Vous nous avez alors entretenus d'un projet d'exploitation du gaz par la Ville et la Compagnie associées, mais sans nous donner de détails précis.

Aujourd'hui nous venons vous exprimer les craintes que nous éprouvons quant à la solution à intervenir.

En effet, nous croyons savoir qu'il est question d'accorder à la Compagnie du Gaz une prolongation de sa concession en échange de laquelle la Compagnie abandonnerait à la Ville 50 0/0 des bénéfices; sur les 50 0/0

restants, 25 0/0 seraient destinés par la Compagnie à la réduction du prix de vente du gaz, et 25 0/0 seraient attribués aux actionnaires.

Laissez-nous vous rappeler tout d'abord, Monsieur le Maire, qu'à notre avis, la création d'une seconde compagnie qui fournirait le gaz de chauffage et d'emploi industriel, ainsi que l'éclairage particulier sur toutes les voies départementales et nationales, dont la longueur dans la ville de Lyon est d'environ 37 kilomètres, nous paraît le seul moyen de sauvegarder les intérêts des consommateurs, en provoquant un abaissement considérable du prix du gaz, justifié par l'état actuel du prix de revient de ce produit.

En admettant, ce que nous ne pensons pas, que la Municipalité considère comme impossible la mise à exécution d'un tel projet qui, en somme, est tout à fait semblable à celui qui paraît devoir être réalisé à Paris, nous ferons remarquer que la combinaison qui s'élabore actuellement entre la Municipalité et la Compagnie ne semble pas de nature à satisfaire les intérêts de la population lyonnaise.

En effet, même en laissant de côté des points extrêmement délicats que nous ne voulons pas discuter ici, comme l'établissement du prix de revient du gaz, les frais d'administration, l'amortissement, etc., en un mot l'établissement des inventaires dont les bases ne peuvent être prévues d'avance pour une si longue durée, il nous paraît certain que les bénéfices formant la participation de la Ville viendront purement et simplement accroître les recettes du budget municipal, et seront dans la plupart des cas, si ce n'est toujours, consacrés à des emplois tout autres que la diminution du prix de vente du gaz.

Le seul avantage que le consommateur retirerait du traité projeté serait la légère diminution que représenteront les 25 0/0 que la Compagnie s'engagerait à affecter à l'abaissement du prix du gaz.

Le résultat le plus clair de la combinaison nouvelle nous paraît donc être :

- 1° D'accroître les recettes municipales lyonnaises ;
- 2° De maintenir, pendant cinquante ou soixante ans, les consommateurs lyonnais sous le coup d'une tarification exagérée, hors de toute proportion avec le titre de revient de cet éclairage, et notablement supérieure aux prix payés dans les autres villes françaises.

De tels résultats ne nous paraissent nullement désirables. Il faut remarquer, en effet, qu'un accroissement de recettes municipales provenant de bénéfices réalisés sur le prix de vente du gaz n'est pas autre chose qu'un impôt prélevé sur les consommateurs du gaz. Or, comme les industriels et les commerçants sont les principaux consommateurs, ce serait sur eux que cet impôt continuerait à peser le plus lourdement.

Dans ces conditions, la municipalité pourrait-elle conclure une convention qui aggrave, en l'éternisant pour ainsi dire, une charge dont l'industrie et le commerce avaient pu raisonnablement espérer l'allègement ?

Nous croyons donc devoir, au nom des intérêts que nous représentons et que nous avons mission de défendre, vous demander instamment, Monsieur le Maire, de rejeter toute proposition émanant de la Compagnie et n'ayant pas pour conséquence :

- 1° La diminution *immédiate et considérable* du prix de vente du gaz d'éclairage ;
- 2° L'établissement d'un prix spécial, *très réduit*, pour le gaz consacré aux emplois industriels et au chauffage.

Dans aucun cas la convention à intervenir ne devra créer un privilège quelconque pour la Compagnie, ni étendre en quoi que ce soit le monopole de fait existant actuellement.

Si toutes ces conditions n'étaient pas remplies, il y aurait avantage pour les consommateurs à laisser purement et simplement arriver à expiration la concession actuelle.

Nous vous rappelons en outre les demandes que nous vous avons exposées dans notre lettre du 7 juillet 1886.

1° Toute nouvelle convention entraînera *de plano* l'annulation de tous les contrats particuliers dont les conditions seraient moins avantageuses aux abonnés que celles résultant du nouveau traité ;

2° Le cautionnement exigé par la Compagnie devra porter intérêt.

En vous adressant cette nouvelle lettre, Monsieur le Maire, nous obéissons à l'impérieux devoir qui nous oblige de vous faire connaître les *desiderata* de nos commerces et industries dans cette grave question.

Nous considérons le projet qui se discute actuellement comme sacrifiant complètement les intérêts que nous avons mission de défendre.

Aussi espérons-nous que la Municipalité prendra en sérieuse considération les observations, que nous venons de vous exposer.

Veillez agréer, etc.

S. CAUSSE

DANS L'AIR COMPRIMÉ¹

Les importants travaux que nécessite la fondation des bases de la tour Eiffel viennent de donner lieu à un nouvel emploi de l'air comprimé ; en effet, c'est grâce à ce puissant agent que peut s'opérer avec facilité l'exécution de travaux aussi gigantesques.

Il y a un peu plus de quarante ans (en 1845), qu'un ingénieur français, et non anglais, comme on l'a prétendu à diverses reprises, employa pour la première fois l'air comprimé pour la construction. Cet ingénieur, M. Trigert, qui dirigeait l'exploitation houillère de Chalennes (Maine-et-Loire), située dans une île de la Loire, chercha à empêcher le filtrage continu des eaux du fleuve dans les puits et dans la mine et protéger ceux-ci contre leur envahissement par la nappe liquide.

A cet effet, dès que le forage des puits fut arrivé au niveau de la nappe aquifère, il y fit descendre un tube en fonte formé d'anneaux cylindriques de 1 mètre à 1^m, 50 de rayon, qui furent boulonnés entre eux, puis, sur le tube supérieur il établit une chambre cloisonnée appelée sac à air. Le tube ainsi disposé, il y comprima de l'air au moyen d'une machine soufflante.

L'air comprimé alors dans le tube remplit l'office de piston, repoussant l'eau qui se trouvait dans le fond de celui-ci, par-dessous les bords.

Cela permit aux ouvriers de poursuivre leurs travaux sans inconvénient ; au fur et à mesure de l'abaissement du sol sur lequel s'opérait l'extraction du charbon, de nouveaux anneaux venaient s'ajouter à la partie supérieure du tube.

Les succès obtenus avec ce procédé tentèrent d'autres ingénieurs et, en 1852, un ingénieur anglais, M. Cublest, qui avait à édifier un pont à Rochester, dans le comté de Kent, ayant rencontré de sérieuses difficultés à opérer avec les anciens systèmes, eut recours à l'idée de M. Trigert, qui donna, en cette occasion, d'excellents résultats, et il est à remarquer que ce pont, bien que n'ayant que deux piles, a vu ses fondations s'établir jusqu'à 18 mètres de profondeur.

À partir de cette époque, l'emploi des caisses à air comprimé s'étendit à nombre de travaux parmi lesquels quelques-uns furent particulièrement remarquables.

Nous signalerons notamment la construction du pont de Kehl. Ce pont, qui franchit le Rhin à peu de distance de Strasbourg, reliait autrefois les chemins de fer de l'Est aux lignes badoises ; mais, depuis l'annexion de l'Alsace, il est devenu la propriété de l'Allemagne.

On comprendra d'autant mieux les difficultés que présentait l'entreprise, car il s'agissait de construire un pont d'une longueur de 235 mètres, dont les piliers auraient à reposer sur le lit du fleuve, lit formé d'une couche de gravier de plus de 60 mètres d'épaisseur et continuellement affouilli par les crues rapides du fleuve, et la vitesse du courant, ce qui rendait la construction impossible avec l'ancienne méthode ; on peut donc dire que ce pont est dû à l'air comprimé.

Il repose sur quatre piles larges chacune de 15 à 21 mètres et épaisses de 3 à 4 mètres et demi.

Comme l'avait fait M. Trigert pour la houillère de Chalennes, les ingénieurs du pont de Kehl firent descendre au fond du fleuve un vaste tube en métal, ouvert à sa partie inférieure et fermé à sa partie supérieure, et dans lequel l'air fut comprimé.

Sous l'influence de celui-ci, l'eau était chassée et les ouvriers travaillaient à pied sec ; on déblayait alors les terres et graviers que l'on extrayait au moyen de benues et treuils, puis l'on bâtissait la maçonnerie devant servir de bases aux piliers.

En bien d'autres circonstances, l'air comprimé fut d'un précieux

secours aux ingénieurs chargés de bâtir d'importantes fondations, et nombre de Parisiens se souviennent des travaux du pont d'Argenteuil, où le sol sur lequel reposent les piliers est à 23 mètres au-dessous du niveau de la Seine.

Ce souvenir datant d'une vingtaine d'années, nous en rappellerons un plus récent, nous voulons parler des importants travaux que nécessita l'élargissement du pont d'Austerlitz.

Afin de porter de 18 à 30 mètres la largeur du tablier de ce pont, on décida d'établir sur chacun des côtés un prolongement de 6 mètres, et à l'extrémité de chaque pile, on disposa un caisson à air comprimé, dans lequel les ouvriers travaillaient à la pose des fondations.

LE PORT DE TUNIS

La question du port de Tunis est enfin décidée conformément aux vœux de la population, avec bassin à Tunis même. Le projet dressé par la direction des travaux publics de la régence, et soumis à l'examen du conseil général des Ponts et Chaussées à Paris, a été acceptée par la Compagnie des Batignolles. La Compagnie concessionnaire avait un privilège pour l'exécution de ces travaux; si elle n'avait pas accepté les prix et les bases d'exécution arrêtés par le conseil des ponts et chaussées, pris comme arbitre, la régence reprenait ses droits et les travaux auraient du être remis en adjudication.

Le projet comprend dans ses grandes lignes: 1° deux jetées abri, formant chenal, s'avancant en mer jusqu'aux fonds de 6^m,50 dont l'une, la jetée du Nord, viendra se relier avec la jetée actuelle du canal de la Goulette; 2° un avant-port de six hectares à la Goulette, permettant aux navires qui n'auront aucun chargement à faire à Tunis de stationner à l'abri des mauvais temps; 3° un chenal entre la Goulette et Tunis qui sera creusé dans le lac de Bahira. Ce chenal en ligne droite sur 9 kilomètres, aura 160 mètres de largeur au plan d'eau entre les deux digues qui le limiteront. Les digues seront établies avec les déblais provenant des dragages. Le canal sera dragué, avec 6^m,50 de profondeur d'eau, sur 22 mètres de largeur au plafond avec des talus en pente très douce. La grande largeur conservée entre les digues permettra plus tard d'élargir la partie navigable, si le trafic l'exige; 4° enfin le port à Tunis sera creusé en face de la gare française, à l'extrémité de la ville. Il y aura une superficie de 12 hectares. Les quais auront 150 mètres de largeur, ce qui facilitera l'installation des magasins, entrepôts, bâtiments de douane, voies ferrées, etc., etc.

En raison de la nature argileuse du fond du lac et surtout par économie, on ne construira provisoirement aucun mur de quai en maçonnerie. Les bassins et les digues du canal seront limités à l'intérieur par des lignes de pieux et palpanches. Pour l'accostage des navires et le débarquement des voyageurs et des marchandises on établira trois warfs munis de voies ferrées. La profondeur d'eau dans les parties utilisables sera partout de 6 m. 50.

La Compagnie modifie actuellement l'ensemble de son projet suivant les indications qui lui ont été prescrites par le conseil des Ponts et Chaussées; ce travail de remaniement ne tardera pas à être terminé, et la période d'exécution viendra ensuite.

Cependant il est à prévoir que les travaux ne commenceront pas avant l'automne; même à cette époque ne verra-t-on que les travaux préliminaires d'installation. La construction des dragues, pompes et appareils nécessaires à ce grand projet demandera certainement un certain temps. Ce n'est donc qu'au printemps de 1888 que l'on peut espérer voir entrer véritablement dans sa période d'activité ce travail qui apportera dans un avenir prochain une grande facilité à l'extension du commerce de la région nord de la Tunisie.

ÉTUDE D'UN CHEMIN DE FER DE TIARET A EL-MAÏA

Par M. CLAVENAD, ingénieur des Ponts et Chaussées.

I — PRODUCTIONS, COMMERCE DES RÉGIONS QUE LA LIGNE EST APPELÉE A DESSERVIR. NÉCESSITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE VOIE DE FER

L'Oued-Melah contient après la montagne de sel jusqu'à 12 grammes de sel par litre. Les puits de Tadjerouna alimentés par le cours souterrain de l'Oued-Zergoun, prolongement naturel de l'Oued-Melah fournissent une eau encore assez saumâtre.

CALCAIRE BITUMINEUX PRÈS DE LA MONTAGNE DE SEL

En aval de la montagne de sel on aperçoit sur le sommet voisin des éboulis d'une roche noirâtre qui n'est autre que du calcaire noirci par du bitume. Ce même calcaire a été observé par M. Ville, au gîte de sel gemme d'Aïn-Hadjera.

Le Kheneg-Melah. — Le Kheneg-Melah est une vallée de fracture ouverte dans la chaîne du Djebel-Beklef au milieu de cette puissante formation de calcaires plus ou moins métamorphisés, et que nous avons cru devoir rapporter à la craie chloritée.

Quelques palmiers de distance en distance, près de l'Aïn-Taïba notamment, annoncent l'approche du Sahara. Ils ne fournissent d'ailleurs dans cette région que de médiocres récoltes.

Près du débouché sud du Kheneg se dressent deux montagnes en tronc de cône couronnées par cette carapace de grès que nous avons signalée sur le Helliat, le Meklenza, etc.

La craie supérieure ne doit pas être loin, bien que dans la plaine qui s'étend entre ces montagnes et El-Maïa, on puisse observer comme en cette dernière localité des affleurements de grès rougeâtres néocomiens.

Plaine de l'Oued-Melah. — Cette plaine est couverte d'alluvions sableuses et marneuses sur lesquelles l'halfa et le r'tem se développent à l'aise. De temps à autre quelques redirs ombragés par des bétoums rompent la monotonie du paysage; ces derniers sont assez nombreux dans la daya qui se trouve au nord d'El-Maïa.

El-Maïa. — El-Maïa est construit sur la rive ouest d'un défilé qui, percé dans une chaîne de collines à pentes roides du côté sud peut être justement nommée une des portes du Sahara.

Les grès sur lesquels reposent ces collines sont rouges, très ferrifères et contiennent de petits filons d'ocre presque pur. Ils sont recouverts par des lits de gypse saccharoïde et de tuf plâtreux que couronne un banc de calcaire jaune grossier. Nous avons d'abord cru être en présence de l'éocène avec lequel cette formation présente la plus grande analogie; en réalité elle appartient comme toutes les chaînes semblables qui courent d'El-Maïa à El-Haouïta et Laghouat au crétacé supérieur.

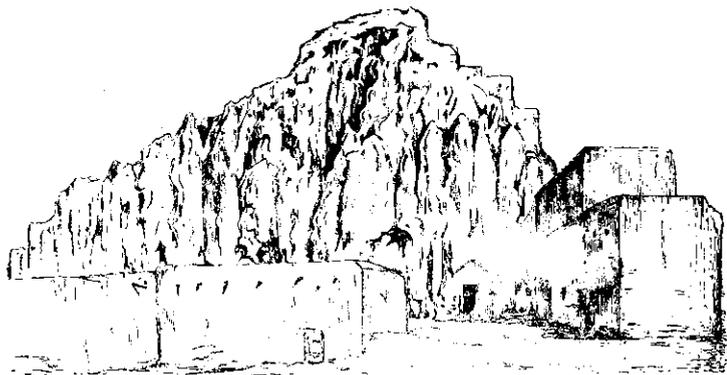
Ces grès et ces couches de gypse se trouvent aux environs de Laghouat et dans le Mzab. « A Gardaïa, dit M. Ville, le calcaire dolomitique passe à l'état de calcaire brun-chocolat ou brun jaunâtre à cassure terreuse mélangé de gypse terreux ou fibreux blanc. »

Par la cuisson cette roche fournit dans le Mzab le *tinchemet* qui est un mélange de chaux caustique et de gypse déshydraté employé comme mortier. Il en est de même à El-Maïa où certaines maisons sont maçonnées avec ce mortier plâtreux qui prend avec le temps une grande consistance. Du haut de l'une d'elles, nous avons en compagnie du caïd des Ouled-Yacoub jeté un regard sur ces immenses solitudes du

Sahara que nous apercevions pour la première fois. Ce dernier m'a appris qu'on trouvait au Mزاب les mêmes terrains qu'à El-Maïa : il ne se trompait pas.

D'El-Maïa à l'Oued-Loua. — El-Maïa était le terme de nos opérations, le raccordement avec la ligne de Laghouat étant étudié d'autre part.

Toutefois notons ce fait que d'El-Maïa à l'Oued-Loua où l'on vient se heurter aux plateaux dolomitiques du Mزاب, on ne rencontre que de grandes ondulations de grandes plaines quaternaires coupées de distance en distance ou plutôt à peine ravinées par des oueds qui se dirigent vers le sud-est et parmi lesquels nous citerons l'Oued-Mihaïguen, que l'on suit longtemps pour aller à Chaab-Rassou, et l'Oued-Zergoun.



CASES DU TADJEROUNA DANS LE SAHARA

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LE SUD DE L'ALGÉRIE

Ce qui frappe avant tout le voyageur qui parcourt l'Algérie du nord au sud en différents points, et qui par conséquent peut faire des observations comparatives, c'est cette grande similitude qui se révèle entre les formations géologiques qui s'étendent suivant des lignes inclinées de 30° en moyenne sur les parallèles, qu'elles soient constituées par les derniers chaînons de l'Atlas, par les montagnes qui limitent au sud les hauts plateaux ou par les réseaux terminaux qui semblent barrer le Sahara du côté nord.

A ce point de vue l'Algérie pourrait être représentée par une série de rubans comprenant des contrées similaires, lesquels se rattacherait par leur extrémité nord-est aux frontières de la Tunisie. Les altitudes les plus considérables se rencontrent dans l'ouest, les plus faibles dans l'est; les différences de latitude rachètent ou à peu près les variations climatiques qui pourraient résulter d'altitudes variables.

On peut dès lors observer ce fait remarquable, que les lignes séparatives des réseaux fictifs dont nous parlons sont jalonnées par des contrées, par des localités qui présentent au point de vue climatique les plus grandes analogies.

Les quelques considérations sommaires que nous présentons ici n'ont pas échappé à certains observateurs. M. Marès notamment a fourni une note remarquable sur la constitution du Sahara et de la province d'Oran; cette étude et celles qui ont été faites par des personnes qui, en Algérie, font autorité en semblable nature, nous dispensent d'entrer dans de longs détails; nous nous contenterons d'y apporter un faible contingent d'éléments nouveaux, ou qui nous paraissent tels.

Les hauts plateaux. — Boggar, Tiaret, Saïda, marquent la limite naturelle du Tell; leurs produits, leur situation surtout en ont fait des centres commerciaux importants.

Plus au sud la ligne de partage des eaux qui vont au nord et de celles qui coulent vers les steppes, est marquée par les localités de Ras-el-Ma, Tafaoua, Ras-Mina.

Plus à l'est elle s'infléchit vers le sud du côté du Chélif.

On rencontre ensuite les hauts plateaux avec le Chott el-Rharbi, dont les berges semblent traduire un affaissement du sol ou une dénudation; le Chott-el-Chergui et les Zahrez.

Le liséré nord du Sahara est constitué par des massifs crétacés importants qui se détachent de l'Aurès dans la province de Constantine, forment le Boukhail et les montagnes des environs de Laghouat, le Djebel-Amour, dans le sud de la province d'Oran, et se rattachent par le sud-ouest au massif montagneux du Djebel-Hiril el-Abhari qui est un des points culminants de l'Atlas marocain.

La formation néocomienne existe sur toute cette bande; elle est particulièrement caractérisée par une puissante couche de grès de plusieurs centaines de mètres d'épaisseur.

La ligne de partage entre les eaux qui coulent vers le nord et celles qui vont au Sahara, remonte vers le nord du côté de Guelt-es-Settel, pour venir, en suivant la direction est-nord-est, ouest-sud-ouest, passer au nord d'Aflon près du Djebel-Euvreïd, au sud du Stitten et de Géryville, non loin de la sebkha de Naoma, puis s'arrêter près du Chott-Tigri.

Les rochers de sel. Les oued Melah. — Les dernières chaînes de ce système ont été fracturées en divers endroits, notamment dans le voisinage d'éruptions gypso-salines.

Le terrain tertiaire signalé en plusieurs points de la lisière nord du Sahara devait, antérieurement au soulèvement de la fin de l'époque tertiaire, venir s'appuyer sur les chaînes secondaires qui devaient présenter à peu de choses près le relief qu'elles ont aujourd'hui. Les hauts plateaux ont été soulevés en masse et si la houle souterraine a fait irruption, ça dut être aux points de moindre résistance, c'est-à-dire précisément à la jonction du terrain crétacé et du terrain tertiaire. Les montagnes de sel se sont fichées comme de véritables clous dans le ruban montagneux dont elles ont déterminé la



CHEZ LES OULED-YACOUS, APRÈS LA DIFA

fracture. Il se peut aussi qu'elles aient vu le jour par suite d'une dislocation qui leur a donné accès. Quoi qu'il en soit, ces deux phénomènes de fractures et d'éruption sont concomitants, ils ont eu lieu à la fin de l'époque tertiaire.

A l'époque quaternaire et plus tard les Kheneg ont servi de débouché aux eaux.

Actuellement ils donnent passage aux principaux oueds du Sahara occidental; on peut dire que leurs sources ou leur cours supérieur sont marqué par des éruptions gypso-salines.

Une d'elles existe dans la province de Constantine au Djebel-Ganibou et à El-Kantara. L'oued Biskra coule dans la fracture qui l'accompagne.

Une autre se trouve près de Djelfa; elle est accompagnée

de l'Oued-Melah qui, par exception à la règle générale, coule vers le nord.

Dans la province d'Oran, au contraire, le comparaiso peut être faite avec une grande rigueur, comme le montre le tableau suivant, dans lequel nous faisons figurer en regard des noms des éruptions gypso-salines ou des sources salées, qui annoncent leur proximité de la surface, les noms des oueds correspondants :

Rocher de sel près de Sidi-Tifour.	Oued-Melah et Zorgoun.
Rocher de sel de Makta et Si-el-Hadj-ben-Amer.	Oued-ben-Amer, Mouïla, Seggueur.
Sources très salées de Tyout.	Oued-Namous.
Sources très salées au nord de Keroua.	Oued-Messaoura.

Plus au sud on rencontre cette barrière de calcaires gypseux qui constituent les collines d'El-Maïa, d'El-Haouïta, le Djebel-Tisgravire à Laghouat.

De distance en distance elles présentent des échancrures ou de larges cols qui donnent accès dans le Sahara.

Le nord du désert est jalonné par les oasis de Biskra, Laghouat, El-Haouïta, El-Maïa, Brézina, Si-El-Hadj-Eddin, El-Abiod, Sidi-Cheikh, les deux Moghar, Figuig.

Les cols ou les échancrures dont nous parlons permettaient aux eaux quaternaires de communiquer d'un bassin à l'autre.

Ailleurs, comme sur la chaîne de Guelt-es-Settel, ces conduits sont à section très régulière, avec fond plat et talus nettement dessinés. Tout révèle l'existence à cette époque de grands courants allant du nord au sud; ce sont eux qui ont charrié les dépôts et les ont répartis également.

Cette observation jointe à la connaissance du pays démontre *a priori* la possibilité de franchir facilement la lisière sud des hauts plateaux en un grand nombre de points, car ce mode de dépôt est incompatible avec l'existence de grandes dénivellations entre les passages parcourus par les eaux et les vallées que leurs alluvions remplissaient à la demande de ces derniers.

Il n'est pas rare, en effet, d'observer au débouché de ces passages des épanouissements en pente douce du terrain qui semble avoir été formé par la coulée des alluvions auxquelles ils donnaient passage.

Les courants actuels n'ont pas détruit les niveaux ainsi créés, ils n'ont fait qu'écarter légèrement l'œuvre de leurs puissants prédécesseurs de l'époque quaternaire.

Ainsi s'explique la facilité relative avec laquelle on franchit des chaînes de montagnes à relief aussi accusés, qui sur la carte ou pour l'observateur même semblent un obstacle presque infranchissable jeté entre la civilisation et le désert.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

LYON

Démolition et reconstruction de la façade d'une maison, avenue des Tapis, 3. M. Patrat, par M. Longue, rue d'Algérie, 6. — Hangar en bois, rue du Sacré-Cœur, 33. M. Genevey, y demeurant. — Hangar en maçonnerie, rue Lemot, 4. M. Godde y demeurant. — Exhaussement, rue Boileau, 54. M. Garnier, y demeurant. — Reconstruction d'une façade, rue Pierre-Cornelle, 144. M. Bos, entrepr., y demeurant. — Hangar en planches, rue de Nuits, 4 et 6. — M. Duphaud, rue Calas, 18. — Maison sur cour, rue de la Corderie, 15. M. Riot, propr., par MM. Arguillère et Fraissenet, architecte, Maison, rue Bugeaud, 13. M. C. Chivot, propr., avenue de Noailles, 45, par M. Curieux, architecte, 46, rue Franklin.

BANLIEUE

Mur de clôture, avenue des Ponts, près la rue Villon, M. Mille, propr., chemin des Quatre-Maisons, 37. — Exhaussement d'une maison, chemin d'Inkermann, 46. M. Warnet, propr., y demeurant, par M. Duras, entrepr., rue Paul Bert, 18. — Maison, chemin de la Gare, à Villeurbanne. M. Ramuet (Benoît), propr. et maître-maçon, cours Richard-Vitton, 39. — Maison, rue Bonnaud et place de la Reconnaissance. M. Bernard, propr. y demeurant, par M. Ripert, arch., quai de la Guillotière, 16. — Maison, cours Henri, 107. M. Georges, propr., y demeurant. — Exhaussement d'un mur de clôture, chemin de Saint-Denis-de-Bron, 65. M. Préciat, propr., par MM. Ginot et Charpe, maîtres maçons. — Maison dans l'intérieur d'un clos, chemin des Pins et rue Claudia, à Mont-

chat. M^{me} veuve Thiollière, propr. y demeurant, par MM. Ginot et Charpe, maîtres maçons. — Maison dans l'intérieur d'un clos, rue Claudia, à Montchat. M. Demolins, propr., y demeurant. Exhaussement d'une maison, avenue des Ponts, 36. M. Boulu (Raymond), propr., rue du Fort-Colombier, 1. — Hangar pour atelier, quai des Étroits, 8. M^{me} veuve Moussy, chaudronnier et propr., par M. Despeyroux, entrepreneur, rue de Vendôme, 259. — Bâtiment, chemin de l'Étoile-d'Alai, 167. M. Nique, propr. y demeurant, par M. Jouannaud, maître maçon, au Point-du-Jour. — Presbytère, chemin de l'Étoile-d'Alai, 107. La Fabrique du Point-du-Jour, propr., par M. Salmat, maçon.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

1^{er} ARRONDISSEMENT. — Rue du Garet, 11, et rue de l'Arbre-Sec, 34. Maison. Propr. et entrepr., M. Dumont, 22, quai de l'Hôpital; arch., M. Duranson. Au 3^e plancher. — Rue Lemot, 2. Atelier de menuiserie. Propr., M. Allemand; entrepr., M. Versavaud, rue Cala. Au rez-de-chaussée.

2^e ARRONDISSEMENT. — Rue Grenette, 14 et 16. Maison. Propr., M. Chaveriat; arch., M. Sainte-Marie Perrin, entrepr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay. Au 3^e plancher. Rue Grenette, 18, et rue Tupin. Maison. Propr., MM. Dumont, Pinet et Veronnet; arch., M. Journoud, 12, rue du Peyrat; entrepr., M. Dumont fils. Mansardes. — Place de l'Hippodrome. Maison. Propr., M. Gélardt; arch., M. Génety, rue des Prêtres; entrepr., M. Boudet, 17, quai de l'Archevêché. Au 3^e plancher.

3^e ARRONDISSEMENT. — Cours Lafayette, angle de l'avenue de Saxe. Maison de rapport. M. Dubouis, directeur des immeubles lyonnais; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay; charp., M. Colliard, à la Villette. Couvert. — Rue de Chartres, 42, en retour sur la rue de l'Arquebuse. Maison. Propr., M. Versavaud arch., M. de Champ, 12, place des Cordeliers. Au 3^e plancher. — Place Vendôme, 4, angle du cours Gambetta. Maison. Propr., M. J. Taton; entrepr., MM. Taton frères; arch., M. Rognat, avenue de Saxe. Au 3^e plancher. — Avenue de Saxe angle du cours Gambetta. Maison. Propr., M. Rivat; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., MM. Gay et Bagnard, 6, rue des Marronniers. Au 4^e plancher. — Cours de la Liberté, angle de la rue Servient. Maison. Propr. et entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 81, rue de Vauban; arch., M. Pascalon, 14, rue du Garet. Au 3^e plancher. Rue Montesquieu, 120. Maison. Propr., M. Pansu, 21, rue des Asperges; entrepr., MM. Fessetaud, père et fils, rue de Vauban. Couvert. — Rue Saint-Jérôme. Propr., M. Matagotte; arch., M. Comte, 88, cours de la Liberté; entrepr., M. Malterre, 24, rue Confort. Au 3^e plancher. Avenue de Saxe angle de la rue Moncey. Maison. Propr., M. Flarand, entrepr., M. Leblanc, 185, rue Duguesclin. Couvert. — Cours Gambetta angle de l'avenue de Saxe. Démolition et reconstruction. Propr., M. Rognat; entrepr., MM. Taton frères, 72, cours Gambetta. Plancher des caves. — Rue Sébastien-Gryphe, près de l'avenue des Ponts. Maison. Propr., et entrepr., M. Arbaretaz, 40, cours Gambetta; arch., M. Comte, 88, cours de la Liberté. Au 1^{er} étage. — Rue Cavanne entre les rues de Bonald et des Trois-Pierres. Maison. Propr., M. Nolot; arch., M. Ripert, 16, quai de la Guillotière. Au rez-de-chaussée. — Rue Saint-Jérôme, 36. Maison. M. Bray, propr., arch. M. Bourges, 56, rue Mazenod; entrepr., MM. Taton frères, 72, cours Gambetta; charp., M. Vadot, 68, cours Gambetta. Au rez-de-chaussée. — Rues de Bonnel et de Vendôme. Maison. Propr., M. Achard; arch., M. Cadet, 77, rue Ney; entrepr., M. Garande, 72, rue Dunois. Couvert. — Côté gauche de la rue de Vendôme en retour de la rue de l'Arquebuse. Maison. Propr., et entrepr., M. Rémy; arch., M. Berger, 81, rue des Remparts-d'Ainay. Fondations. — Angle de la rue Moncey et du boulevard des Casernes. Bâtiment. Propr. et entrepr., M. Chaussamy, 1, rue Bossuet; arch., M. De Champ, 12, place des Cordeliers. Rez-de-chaussée. — Angle sud-est des rues de Béarne, Montesquieu. Bâtiment. Propr., M. Moncharmont; arch., M. Blein, 14, quai de la Pêcherie; entrepr., M. G. Malterre, 22, rue Palais-Grillet. Plancher des caves. — Rue Jangot, 7. — Bâtiment. Propr., M. Solviche; entrepr., M. Malvétu, 63, rue des Maisons-Neuves. Couvert. — Rue Sébastien Gryphe, 39. Maison. Propr., MM. Orat et Machetti; arch., M. Garin, 3, place des Terreaux; entrepr., M. Arbaretaz, 40, cours Gambetta. Au 1^{er} étage. — Place de l'Abondance entre la rue de ce nom et le cours Gambetta. Plusieurs constructions. Propr., MM. Varichon, et C^{ie}; arch., M. Bissuelli, 127, place de la Comédie, entrepr., côté de la rue de l'Abondance, M. Boudet, 17, quai de l'Archevêché, et côté du cours Gambetta. MM. Fessetaud père, et Fils, 81, rue de Vauban; charp., M. Marin Jean, 2, rue du Colombier. Fondations. — Rue de l'Abondance. Construction. Propr., M. Simplat; arch., M. Boyer, 87, cours Gambetta; entrepr., M. Belligon, 21, rue Childebert. Rez-de-chaussée. — Rue de Marseille, 71. Propr., M. Cholot, arch., M. Boyer 87, cours Gambetta; entrepr., M. Marchand. Rez-de-chaussées. — Rue de la Part-Dieu et cours de la Liberté. Maison. Propr., le Ministère des Domaines; arch., M. Bellemain, 25, rue Saint-Pierre; entrepr., M. Fmiel, 134, rue Boileau. Fondations. — Cours de la Liberté, 40. Bâtiment. Propr. et entrepr., M. Nann, 4, rue de Marseille; arch., M. Thoubillon, 32, rue de la République. Rez-de-chaussée. — Rue Servient, 26. Maison. Propr., M. Bonnetain, 7, cours Lafayette; arch., M. Tarchier, 34, rue Mercière; entrepr., M. Pécoulet, rue Ch. Lyonnet. Au niveau du sol. — Rue de Vendôme, 221 et 223. Réparation et construction. Propr., M. Tourrés; arch., M. Cotter, 57, cours Morand; entrepr., M. Brouard. Fouilles. — Rues de Bonald et Montesquieu. Maison. Propr., M. Malet; arch. M. Rippert, 16, quai de la Guillotière; entrepr., M. Taboury, 11, rue d'Austerlitz. Fondations.

4^e ARRONDISSEMENT. — Angle du boulevard de la Croix-Rousse et de la rue de Vauzelles. Maison. Prop. et entrepr., M. Chaussaing; arch.,

M. Dechamp, 12, place des Cordeliers. Au 4^e étage. — Rue Coste, 8. Au 2^e plancher. Couvert (à porter).

5^e ARRONDISSEMENT. — Quartier de l'Industrie. Bâtiment pour usine. Prop., M. Claudy; arch., MM. Arguillère et Fraissenet, 25, quai de Jayr; entrepr., M. Pénelon, 29, rue du Tunnel; charp., M. Descotes, 103, rue de la Pyramide. Couvert — Chemin de Montauban. Bâtiment. Prop., les Religieuses Saint-Charles; arch., M. Benoit, 2, quai de Bondy; entrepr., MM. Rouchon frères; charp., M. Delonzi, 7, place Dumas-de-Loire. Couvert. — Rue de Bourgogne, 32. Maison. Prop. et entrepr., M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; charp., M. Colléat, rue de la Villette, 32. Rez-de-chaussée. — Quai Pierre-Scize, 85 et 86. Deux maisons. Prop., la Compagnie du chemin de fer. Directeur, M. Mangini; entrepr., MM. Durel et Marchand, 36, rue Ferrandière. Fouilles. — Rue de Trion, 57. Démolition et reconstruction d'une maison. Prop., M^{me} veuve Tardy; arch., M. Malleval, 10, rue Franklin; entrepr., M. Desboëuf, 106, chemin de Choulans. Au rez-de-chaussée.

6^e ARRONDISSEMENT. — Rues de Crillon, Tronchet et rue Masséna, Église Saint-Joseph. Prop., la Fabrique; arch., M. André, 63, avenue de Saxe; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. Au niveau du sol. — Quai des Brotteaux, 9. Maison. Prop., Madame Ferrand Holstein; arch., M. Bissuel, 27, place de la Comédie; entrepr., M. Duvois, 8, rue Masséna. Au 1^{er} étage. — Rue Duquesne, 2 et rue Godefroy, 1 et 4. — Maison. Prop., M. Clermont, 75, rue de Vauban; arch., M. Clermont, 8, rue du Bât-d'Argent; entrepr., M. Ballet, 90, rue de la Part-Dieu. Couvert. — Rue Masséna, 90. Maison. Prop., M. Martin; arch., M. Clermont, rue du Bât-d'Argent; entrepr., MM. Andrieux frères, 6, rue Charpenay. Couvert. — Rue Tronchet, 96. Maison. Prop., M. Bruneau y demeurant; arch., M. Blin, 14, quai de la Pêcherie; entrepr., M. Clément, 3, place de Trion. Couvert. — Angle de la rue Robert e rue Ney. Groupe de maisons. Prop. et entrepr., M. Lagrange; arch., M. De Champ, 12, place des Cordeliers. Fouilles. — Avenue de Noailles, 17. Maison. Prop., les Hospices civils de Lyon; arch., M. Pascalon, 14, rue du Gare; entrepr., M. Chatoux jeune, 3, place Saint-Pothin; charp., M. Filiolau, à Rochecardon. Au 1^{er} étage. — Rue Molière, 32 et 34. Prop., M. Grammont; arch., MM. Arguillère et Fraissenet, 22, quai de Jayr; entrepr., M. Crépas, au Pont-de-Chéruil (Isère). Au 3^e plancher. — Angle de la rue Tronchet et rue Ney. Prop., M. Guillermoz; arch., M. Berthelet, 2, rue des Célestins; entrepr., M. Broussas, 37, chemin de Gerland. Au 3^e plancher. Couvert. — Rue de Bonnel, 48. Maison. Prop., MM. Agat et Garande; arch., M. Cadet, 77, rue Ney; entrepr., M. Garande 72, rue Dunoir. Au 4^e plancher. — Quai des Brotteaux, 12. Maison. Prop., M. Duc; arch., M. Rostagno; entrepr., MM. Rouchon frères, 37, quai Saint-Antoine; charp., M. Despeyroux, 282, rue Vendôme et M. Descotes, 118, rue de la Pyramide. Au rez-de-chaussée. — Rue Garibaldi, 48. Maison. Prop., M. Délage; entrepr., M. Mayot, 11, rue Charpenoy. Fouilles. — Rue Mallesherbes, 8. Maison. Prop. et arch., M. Clermont, 8, rue Bât-d'Argent; entrepr., MM. Fessetaud père et fils, 81, rue de Vauban. Au 1^{er} plancher. — Rue Duquesne, 55. Exhaussement. Prop., M. Rivat; arch., M. Fanton 15, place Morand; entrepr., M. Chatoux, 3, place Saint-Pothin; charp., M. Duvois, 8 rue Masséna. Couvert. — Boulevard des Brotteaux, 20. Maison. Prop., M. Terry; arch., M. Fanton, 15, place Morand; entrepr., M. Belligon, 24, rue Childebert; charp., M. Grépat, 134, rue Boileau. Au 1^{er} étage. — Angle nord-ouest des rues Cuvier et Masséna. Exhaussement. Prop., M. Faure; arch., M. Baudet, entrepr., M. Thomas, 8, rue Chaponnay; charp., M. Grépat, 134, rue Boileau. Au 5^e plancher. — Rue Fournet, 3. Maison. Prop., M. Chapot; arch., M. Bailly dit Baër, à Monplaisir; entrepr., M. Masson, 73, chemin des Pins. Couvert. — Rue Ney, 12. Maison. Prop., M. Gallien; arch., M. Cadet, 77, rue Ney; entrepr., M. Garande, 72, rue Dunoir. Couvert. — Rue Boileau, 71. Maison. Prop., M. Besson; arch., M. Mayade, 4, cours Lafayette prolongé; entrepr., M. Bellot, 72, rue Bossuet. Couvert. — Rue Tronchet, 53. Maison. Prop., M. Blanc, 101, rue Pierre-Corneille; arch., M. Tarchier, 34, rue Mercière; entrepr., MM. Andrieux frères, 6, rue Charpenay. Fouilles. — Rue Garibaldi, 46, angle de la rue du Crillon. Démolition et reconstruction d'une maison. Prop., M. Gaillard, 8, place Perrache; arch., M. Laurencin, 13, place du Pont; entrepr., M. Grange, 1, rue Laurencin. On démolit. — Angle du boulevard du Nord. Maison. Prop., M. Royer; arch., M. Cotter; 57, cours Morand; entrepr., M. Leblanc, 185, rue Duguesclin. Au 1^{er} étage.

Banlieue. — Cours Lafayette prolongé, angle du passage des Peupliers. Maison. Prop. et entrepr., M. Tauty, 19, rue Saint-Marcel; arch., M. Cadet, 77, rue Ney. Rez-de-chaussée.

Ain. — Reconstruction de la préfecture; arch., M. Ferré; entrepr., M. Grange, 1, rue Laurencin, Lyon.

Bully. — Maison et tir. Prop., M. Gimètre, établissement des eaux; arch., M. Boyon; entrepr., M. Gomme. — Chalet. Prop., M. Pignard; arch., M. Henry; entrepr., M. Varon. — Murs du château. Prop., M. Gillet; entrepr., M. Varon.

Chessy-les-Minas (Rhône). — Château. Prop., M. Pitiot; arch., M. Boyer, 87, cours Gambetta; entrepr., MM. Badadan et Chirey.

Monplaisir. — Rue Saint-Victor, 6. Prop., M. Brun; arch., M. Boyer, 87, cours Gambetta; entrepr., M. Canque, route de Grenoble. Fondations. — Rue des Charmettes. Maison. Prop., M. Volin; arch., M. Cadet, 77, rue Ney; entrepr., MM. Canque et Plazanet. Au 2^e étage.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ville de Lyon. — Un décret de M. le Président de la République, en date du 5 mai 1887, a accepté la soumission présentée par le sieur Colombier fils, ingénieur

constructeur, pour l'installation d'un système de chauffage à vapeur dans le groupe scolaire de la place Morel et l'entretien des appareils pendant 10 années.

— Par décision du 9 mai 1887, M. le préfet du Rhône a approuvé la soumission présentée par les sieurs Bied et C^o, entrepreneurs, pour la fourniture et la construction d'un baraquement place Perrache pour l'installation des concours du inonument à élever à la gloire de la République.

— Par décision du 23 mai 1887, M. le préfet du Rhône a approuvé la soumission présentée par les sieurs Prost frères, industriels, quai de Bondy, n^o 16, pour la fourniture pendant l'année 1887, de vases de terres nécessaires aux services du parc et de la voirie.

Ain. — Le 26 juin. — Mairie de Genay. Agrandissement de l'école. Mont., 8.124 fr. M. Pierre Baronnet, à Genay, adjud., à 1 p. 100.

Ain. — Le 5 juin. — Mairie de Bourg. Construction d'un kiosque pour la musique. — 1^{er} lot, 2.519 fr. 81. M. Grange, à Lyon, adjud. au prix du devis. — 2^e lot, 5.273 fr. 50. M. Huchard, à Bourg, adjud., à 20 fr. p. 100. — 3^e lot, 1.505 fr. 20. M. Bourru, à Bourg, adjud., à 19 fr. p. 100. — 4^e lot, 1.359 fr. M. Verjus, à Bourg, adjud., à 13 fr. p. 100. — 5^e lot, 838 fr. 99. M. Antonini, à Bourg, adjud., à 19 fr. p. 100.

Ain. — Le 29 mai. — Mairie de Vauchy. Construction d'une école de garçons. Mont., 12.703 fr. 73. M. Joseph François, à Vubens (Haute-Savoie), adjud., à 2 p. 100.

Aube. — Le 4 juin. — Mairie de Betignicourt. Restauration de l'église. Mont., 6.208 fr. Société Gouberville et Lamotte, à Bar-sur-Aube, adjud., à 8 p. 100.

Cher. — Le 5 juin. — Mairie d'Aubigny. Construction d'un établissement de bains à l'hospice. — 1^{er} lot, 8.538 fr. MM. Giraud et Houzet, à Argent, adjud., à 13 fr. p. 100. — 2^e lot, 4.223 fr. M. Labbé, à Bourges, adjud., à 32 fr. p. 100.

Corrèze. — Le 5 juin. — Mairie de Benayes. Construction d'une école. Mont., 25.000 fr. M. Maury, à Renayes, par Lubersac, adjud., à 12 fr. p. 100.

Côte-d'Or. — Le 28 mai. — Sous-préfecture de Châtillon. Travaux communaux. — 1^{er} lot, 4.500 fr. M. Victor Verdel, à Vauxhautes, adjud., à 21 fr. p. 100. — 2^e lot, 3.081 fr. 71. M. Maurice Mucet, à Baudreville, adjud., à 23 fr. p. 100.

Loire (Haute-). — Le 5 juin. — Mairie de Sainte-Florine. Travaux d'appropriation. Mont., 25.000 fr. — 1^{er} lot. M. Antoine Dorel, à Sainte-Florine, adjud., à 11 fr. p. 100. — 2^e lot. M. Antoine Dorel, adjud., à 11 fr. p. 100.

Mourthe-et-Moselle. — Le 31 mai. — Mairie de Gorcy. Démolition et reconstruction du breshyère. Mont., 14.542 fr. 13. M. Auguste Jacob, à Saulnes, par Longwy, adjud., à 17 fr. p. 100.

Nièvre. — Le 28 mai. — Préfecture. Construction d'une école de filles dans la commune de Langeron. Mont., 13.353 fr. M. Antoine Brandon, à Saint-Parize-le-Châtel, adjud., à 14 fr. p. 100.

Bordeaux. — Le 31 mai. — Ligne de Mazamet à Bédarieux, partie comprise entre Saint-Amans-Soulst, et Saint-Pons. Adjudication des travaux de ballastage, pose des voies et travaux accessoires. M. Nicolas Laporte, entrepreneur à Castelsarrazin, adjud., à 3 fr. 05 le mètre cube de ballast. Ce prix s'applique à 74.500 mètres cubes, les autres prix sont ceux de la série.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Date non encore fixée. — Mairie de Sainte-Colombe. Elargissement et rectification du chemin vicinal ordinaire n^o 1. Mont., 2.000 fr. Pas de cautionnement. Renseignements à la mairie.

Rhône. — Mardi, 12 juillet, 11 h. — Mairie d'Oullins. Travaux de construction du chemin vicinal ordinaire n^o 15. Mont., 9.600 fr. Cant., 300 fr. Renseignements à la mairie.

Rhône. — Dimanche 17 juillet, 11 h. — Curé de Saint-Germain-sur-l'Arbresle. Construction du clocher de l'église paroissiale. Mont., 10.703 fr. 24. Cant., 500 fr. Renseignements à la cure de Saint-Germain-sur-l'Arbresle et au cabinet de M. Boiron, architecte, rue Constantine, 8, à Lyon.

Ain. — Samedi 2 juillet. — Sous-préfecture de Nantua. Construction d'un groupe scolaire dans la commune de Leysard. Mont., 23.240 fr. 53. A val., 2.521 fr. 97. Cant., 1.200 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Ain. — Dimanche 3 juillet, 2 h. — Mairie de Seyssel. Aménagement d'une école laïque de filles et d'une école enfantine. Mont., 12.863 fr. 46. Cant., 650 fr.

Renseignements à la mairie et chez M. Rochet, architecte à Bourg.

Ain. — Dimanche 3 juillet, 2 h. — Mairie de Saint-Etienne-du-Bois. Reconstruction du pont de Lyonnière. Etablissement de culées en maçonnerie et d'un tablier métallique. Mont., 2.558 fr. 16. Cant., 400 fr.

Renseignements à la mairie.

Ain. — Dimanche 10 juillet, 2 h. — Mairie de Jsseron. Construction de deux citernes avec pose de conduite d'eau et de deux pompes aspirantes, au Bourg. Mont., 7.352 fr. 10. A val., 47 fr. 90. Cant., 400 fr.

Renseignements à la mairie et chez M. Jaillardon, agent voyer cant. à Bourg.

Aisne. — Vendredi 8 juillet, 1 h. 1/2. — Préfecture. Reconstruction de la ferme de Lieubain, à l'asile d'aliénés de Prémontré. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Mont., 12.759 fr. 20. Cant., 638 fr. — 2^e lot. Charpente, couverture et zinguerie. Mont., 5.585 fr. 84. Cant., 280 fr. — 3^e lot. Menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie. Mont., 6.464 fr. 10. Cant., 325 fr.

Renseignements à la préfecture et chez M. Marquiset, architecte départ. à Laon.

Alpes-Maritimes. — Dimanche 10 juillet, 2 h. — Mairie du Bur. Construction d'un abattoir. Mont., 9.600 fr. Cant., 320 fr.

Renseignements à la mairie.

Aveyron. — Dimanche 10 juillet, 1 h. — Presbytère de Cabanès. Restauration et agrandissement de l'église de Cabanès. Mont., 15.784 fr. Cant., 1.000 fr.

Renseignements au presbytère.

Aveyron. — Dimanche 17 juillet, 1 h. — Presbytère de Galgan. Construction de l'étage du beffroi, flèche du clocher et réparations à l'église. Mont., 7.987 fr. 59. Cant., 700 fr.

Renseignements au presbytère, ou chez M. Lacombe, Charles, architecte, boulevard d'Estourmel, à Rodez.

Cher. — Dimanche 17 juillet, 2 h. — Mairie de Saint-Hilaire-de-Gondilly. Construction d'une école mixte au chef-lieu. Mont., 14.275 fr. 70. Cant., 800 fr.

Renseignements à la mairie.

Corrèze. — Samedi 2 juillet, 2 h. — Préfecture. Ligne de Limoges à Brives, par Uzerche. Section de la Porcherie à Uzerche (arrondissement de Tulle). Construction des terrassements et ouvrages d'art, entre les points kil. 51 k. 535.91 près le hameau de la Félicité et 56 k. 237.71 près le village de Basse-Besse, sur 4.701 m. 80 (6^e lot).

Corrèze. — Dimanche 10 juillet. — Mairie de Brive. Construction d'écoles (2 lots). Mont., 87.929 fr. 65.

Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Samedi 9 juillet, 2 h. — Préfecture. Travaux aux écoles. — 1^{er} lot.

Daix. Appropriation de l'école. Mont., 7.400 fr. — 2^e lot. Maillys. Appropriation d'une école maternelle. Mont., 4.463 fr. 66.

Renseignements à la préfecture.

Dordogne. — *Dimanche 17 juillet*, 2 h. — Mairie de Sarlat. Travaux communaux. — 1^{er} Agrandissement de l'école laïque des garçons. Mont., 21.325 fr. y compris une somme à valoir de 1.652 fr. 40 (honoraires compris); cautionnement 800 fr. — 2^e Appropriation de bâtiments pour l'école des filles. Mont., 14.000 fr., y compris une somme de 1.198 fr. 88 pour cas imprévus et honoraires. Caut., 500 fr. — 3^e Construction d'une école au hameau de Temniac. Mont., 11.641 fr. 19, y compris une somme de 861 fr. 19 pour cas imprévus et honoraires. Caut., 500 fr.

Renseignements à la mairie et dans le bureau de M. Rouquette, architecte à Sarlat.

Dordogne. — *Dimanche 24 juillet*. — Mairie de Saint-Priest-les-Fougères. Construction d'un groupe scolaire. Montant des travaux, 29.750 fr.

Renseignements à la mairie.

Finistère. — *Mardi 12 juillet*, 2 h. — Mairie de Quimperlé. Construction d'écoles. — 1^{er} lot. Maçonnerie, charpenterie, couverture et zinguerie. Mont., 57.802 fr. 67. Caut., 3.000 fr. — 2^e lot. Menuiserie et serrurerie. Mont., 17.604 fr. 05. Caut., 900 fr. — 3^e lot. Plâtrerie. Mont., 5.700 fr. Caut., 300 fr. — 4^e lot. Peinture et vitrerie. Mont., 3.166 fr. 60. Caut., 200 fr.

Le certificat de capacité devra être visé par M. Bigot fils, architecte, avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

Gironde. — *Jeudi 7 juillet*, 3 h. — Mairie de Bordeaux. Transfèrement de l'école municipale des beaux-arts dans le bâtiment principal de l'ancien hospice des Vieillards, place Sainte-Croix. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Mont., 38.225 fr. 60. Caut., 2.000 fr. — 2^e lot. Charpenterie. Mont., 9.063 fr. 86. Caut., 450 fr. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. Mont., 4.351 fr. 05. Caut., 220 fr. — 4^e lot. Plâtrerie. Mont., 7.051 fr. 75. Caut., 350 fr. — 5^e lot. Menuiserie. Mont., 4.089 fr. 50. Caut., 200 fr. — 6^e lot. Serrurerie. Mont., 15.910 fr. 25. Caut., 800 fr. — 7^e lot. Peinture et vitrerie. Mont., 6.261 fr. 82. Caut., 300 fr.

Renseignements à la mairie.

Jura. — *Jeudi 21 juillet*, 2 h. — Préfecture Travaux communaux. — 1^{er} Moirans. Construction de fontaines. Travaux évalués par le devis de M. l'architecte Rousseau, à 55.264 fr. 17. — 2^e Louverne. Construction d'une maison d'école à la Pérouse. Travaux évalués par le devis de M. l'architecte Rousseau, à 12.231 fr. 92. — 3^e Rosay. Construction d'une maison d'école. Travaux évalués par le devis de M. l'architecte Barthand, à 17.093 fr. 70. — 4^e Rosay. Construction d'une maison d'école à l'Abergement. Travaux évalués par le devis de M. l'architecte Barthand, à 11.409 fr. 35. — 5^e Lamarre. Appropriation d'une école enfantine. Travaux évalués par le devis de M. l'architecte Paillet, à 4.897 fr. 45. — 6^e Ménétrux-le-Vignoble. Réparations à la toiture du presbytère. Travaux évalués par le devis de M. l'architecte Paillet à 825 fr.

Renseignements à la préfecture (3^e division).

Loire. — *Lundi 4 juillet*, 2 h. — Hôtel de ville de Firminy. Construction d'un groupe scolaire et d'une école maternelle au Mas. Groupe scolaire. — 1^{er} lot. Foulies, maçonnerie, couverture, travaux de ciment et de zinguerie, 35.321 fr. 37. — 2^e lot. Charpente et menuiserie, 26.875 fr. 58. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie, 8.429 fr. 67. — 4^e lot. Serrurerie et quincaillerie, 19.750 fr. 83. Tot., 150.877 fr. 50. — Sculpture, 500 fr. Tot., 150.377 fr. 50. A valoir pour imprévus, honoraires de l'architecte et frais de surveillance, 13.622 fr. 50. Mont. génér., 185.000 fr. — Ecole maternelle. — 1^{er} lot. Foulies, maçonnerie, couverture, travaux de ciment et de zinguerie, 59.937 fr. 65. — 2^e lot. Charpente et menuiserie, 14.992 fr. 65. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie, 3.658 fr. 98. — 4^e lot. Serrurerie et quincaillerie, 7.926 fr. 30. Tot., 77.515 fr. 58. A valoir pour imprévus, sculpture, honoraires de l'architecte et honoraires de l'architecte et frais de surveillance, 4.484 fr. 42. Mont. génér., 82.000 fr.

Renseignements à la mairie (bureau de l'agent voyer).

Loire. — *Samedi 9 juillet*, 11 h. — Préfecture. Chemin d'intérêt commun. Chemin d'intérêt commun n° 66. Construction d'un tablier métallique sur le Gier, au Sardou, à la limite des communes de Rivo-de-Gier et de Saint-Genis-Terrenoire. — 1^{er} lot. Maçonnerie, terrassements et chaussée. Terrassements, 2.410 fr. 90. Maçonneries, 8.749 fr. 82. Chaussée, 1.548 fr. 96. A val., 1.590 fr. 52. Caut., 440 fr. — 2^e lot. Tablier métallique. Fers et fontes, 6.211 fr. Voutes en briques, 963 fr. 90. A val., 325 fr. 10. Caut., 240 fr. — Chemin n° 167. Construction d'un pont métallique sur le Lignon à la limite des communes de Sainte-Agathe-la-Bouteresse et de Montverdun. — 3^e lot. Terrassements et maçonneries. Terrassements, 2.138 fr. 45. Maçonneries et perrés, 9.224 fr. 15. A val., 1.137 fr. 40. Caut., 500 fr. — 4^e lot. Tablier métallique. Fers, fonte, plomb, 13.399 fr. 45. Maçonneries de briques, 1.266 fr. 16. Trottoirs et empierrement, 967 fr. 03. A val., 767 fr. 36. Caut., 650 fr.

Renseignements : dans les bureaux de la préfecture et dans les bureaux de l'agent voyer en chef.

Loire-Inférieure. — *Mercredi 13 juillet*, 2 h. — Préfecture. Construction du tablier métallique du pont de Messan. Mont., 14.277 fr. A val., 3.723 fr. Caut., 600 fr.

Le certificat de capacité sera visé par M. Lafort, ingénieur en chef des ponts et chaussées, n° 1, place Lafayette à Nantes, huit jours au moins avant l'adjudication.

Renseignements à la préfecture (division de travaux publics) et dans les bureaux de M. Biette, ingénieur ordinaire, rue Kléber, n° 1, à Nantes.

Loiret. — *Dimanche 10 juillet*. — Mairie de Cercottes. Clôture de la cour de l'école. Deux lots montant ensemble à 1.700 fr.

Renseignements à la mairie.

Mayenne. — *Jeudi 21 juillet*. — Mairie de Saint-Martin-du-Limet. Construction d'une école de garçons. Montant des travaux, 12.400 fr.

Renseignements à la mairie.

Meuse. — *Mardi 12 juillet*, 2 h. — Mairie de Verdun. Bâtiment d'administration et des magasins à la Citadelle de Verdun. Mont., 47.875 fr. 86.

Les plans, devis et cahier des charges pourront être consultés jusqu'au 8 juillet inclus, à la Citadelle, dans le bureau de l'artillerie de la place.

Oise. — *Dimanche 17 juillet*, 3 h. — Mairie de Candor. Construction d'une école de garçons avec logement de l'instituteur et mairie. Mont., 17.893 fr. 99.

Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — *Jeudi 7 juillet*, 2 h. — Préfecture. Travaux dans la commune de Vertazon. — 1^{er} lot. Etablissement d'une conduite d'eau, 7.980 fr. 31. — 2^e lot. Construction de deux abris pour les lavoirs publics, 2.779 fr. 10.

Renseignements à la sous-préfecture.

Puy-de-Dôme. — *Jeudi 7 juillet*. — Préfecture Travaux dans la commune de Vertazon. Deux lots montant ensemble à 10.759 fr. 41.

Renseignements à la préfecture (2^e division).

Savoie. — *Mardi 12 juillet*, 2 h. — Préfecture. Entreprise générale des services économiques et travaux industriels de la maison centrale d'Albertville.

Renseignements au ministère de l'intérieur, rue Cambacérés, 11 (bureau des maisons centrales), à la préfecture de la Savoie, 1^{re} division et à la maison d'Albertville, cabinet du directeur.

Savoie (Haute). — *Jeudi 7 juillet*, 11 h. — Sous-préfecture de Saint-Julien. Construction d'école dans la commune de Pers-Jussy. — 1^{er} lot. Ecole double à Chevrange-Ornex. Mont., 20.592 fr. 55. A val., 1.906 fr. 50. Caut., 1.080 fr. — 2^e lot. Ecole mixte des Roguets. Mont., 11.310 fr. 34. A val., 1.189 fr. 66. Caut., 566 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Seine. — *Samedi 16 juillet*. — Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Vitrerie et miroiterie au Musée d'histoire naturelle. Mont., 150.000 fr.

Renseignements au ministère.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Lundi 18 juillet, 1 h. — Tribunal de commerce. Exposition universelle de 1889. Direction générale des travaux. Constructions métalliques des bas côtés du palais des machines au Champ de Mars. Mont., 1.160.292 fr. 41. Caut., 8.000 fr.

Renseignements au bureau technique, pavillon Rapp, Champ-de-Mars.

NOTE. — L'adjudication des charpentes métalliques des galeries latérales du palais des machines aura lieu le 18 juillet prochain.

Tous les constructeurs qui désirent prendre part à cette adjudication doivent adresser, le 8 juillet au plus tard, à M. le Directeur général des travaux, une demande d'admission sur papier timbré, leur casier judiciaire, les certificats de capacité.

Les demandes antérieurement adressées à l'administration, soit pour prendre part à une adjudication déterminée, soit pour être admis d'une façon générale, ne dispensent en rien les entrepreneurs des formalités ci-dessus spécifiées.

Les devis, cahier des charges, plans de l'entreprise, sont dès maintenant à la disposition des entrepreneurs, au bureau technique, pavillon Rapp, Champ-de-Mars.

ALGÉRIE

Boghari. — *Dimanche 10 juillet*, 8 h. — Aqueduc voûté pour desservir les eaux provenant du ravin de Ksar. Mont., 17.062 fr. 25. A val., 1.117 fr. 78. Caut., 1.000 fr.

Renseignements à la mairie de Boghari.

Bône. — *Lundi 18 juillet*, 2 h. 1/2. — Sous-préfecture. Ouverture du chemin de grande communication n° 43, de l'Oued-El-Kébir à la Bou-Namoussa, entre la route départementale n° 2, de Bône à Constantine et l'azel de Guersa. Empierrement du même chemin sur 5 kilomètres. Mont., 100.000 fr. A val., 7.277 fr. 22. Caut., 3.000 fr.

Renseignements à la sous-préfecture de Bône.

Constantine. — *Lundi 11 juillet*, 2 h. — Préfecture. Construction du chemin de grande communication n° 18, du Hamma à El-Milia. Mont., 157.000 fr. Caut., 5.000 fr.

Renseignements à la préfecture, 4^e bureau.

Constantine. — *Vendredi 17 juillet*, 2 h. 1/2. — Préfecture. Achèvement du chemin de grande communication n° 1, de Guelma à Khechela entre l'extrémité de l'entreprise Prétat et Ain-Beida. Long., 13.658 mètres. Maison cantonnière double avec puits. Mont., 245.000 fr. A val., 20.790 fr. 84. Caut., 8.000 fr.

Renseignements à la préfecture.

Philippeville. — *Vendredi 8 juillet*, 2 h. — Sous-préfecture. Construction du chemin de grande communication n° 12, de Philippeville à l'Oued-el-Apeb, entre Dra-el-Dib et la maison forestière d'Ain-Beida. Long., 7.428 m. 82. Mont., 210.000 fr. A val., 19.112 fr. 03. Caut., 7.000 fr.

Renseignements à la sous-préfecture et dans les bureaux de l'ingénieur des ponts et chaussées

Fournitures

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Lyon. — *Lundi 18 juillet*. — Fourniture de 18 lots de draps (2 de sous-officiers et 16 de soldat), nécessaires à l'armée de terre, du 1^{er} janvier 1888 au 31 décembre 1888.

Renseignements dans les bureaux de l'intendance militaire, à Paris, à Lyon, et au chef-lieu de chaque armée.

Belfort, 4 juillet. — 1.500 qx blé tendre; 70 qx riz; 50 qx haricots; 1.000 qx foin; 2.000 qx paille; 1.200 qx avoine.

Saïda, 10 juillet. — 13.485 fr. qx paille; 13.060 qx orge, récolte de 1887.

Oran, 1^{er} août. — 13.000 qx orge récolte de 1887.

Tlemcem, 29 août. — 11.000 qx orge, récolte de 1887.

Paris, 20 juillet. — Fourniture de la quantité de bouillon concentré nécessaire pour produire 1.030.000 rations ou soupes de 50 centilitres.

Les concurrents devront déposer, avant le 3 juillet, à la manutention militaire de Paris, quai de Billy, 18, un échantillon de 3 boîtes de 2 kil. net chacune, de chaque type différent de bouillon concentré qu'ils se proposent de livrer.

Renseignements dans les bureaux de la 1^{re} sous-intendance militaire de Paris, 18, rue Saint-Dominique.

HOPITAUX CIVILS

Annonay (Ardèche), 5 juillet. — Fourniture de vin à livrer à l'hospice pendant le 2^e semestre de 1887. Renseignements à l'hospice.

Dôle (Jura), 6 juillet, à l'Hôtel-Dieu. — Fourniture du bois de chauffage. — Hôtel-Dieu, 10 stères hêtre ou charme, 245 chêne et 10 tremble. — Charité, 10 stères hêtre ou charme et 120 chêne.

Cahier des charges au secrétariat des hospices, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 6.

Aube. — *Samedi 9 juillet*, 2 h. — Mairie de Troyes. Fourniture des vêtements à distribuer aux écoles communales de la ville de Troyes, pendant l'année scolaire 1887-1888. — 1^{er} 70 pantalons pour les garçons de 12 à 13 ans; 100 pour ceux de 9, 10, 11 ans; 100 pour ceux de 6, 7, 8 ans. — 2^e 60 blouses pour les garçons de 12 à 13 ans; 100 pour ceux de 9, 10, 11 ans; 90 pour ceux de 6, 7, 8 ans. — 3^e 100 robes pour les filles de 12 à 13 ans; 150 pour celles de 9, 10, 11 ans; 100 pour celles de 6, 7 et 8 ans.

Seront seuls admis à soumissionner les négociants tailleurs et fournisseurs patentés à Troyes qui produiront les justifications prescrites par le cahier des charges.

Renseignements à la mairie.

Vaucluse. — *Lundi 18 juillet*, 2 h. — Mairie d'Avignon. Artillerie. Fourniture de bois. — 1^{er} lot, 6 m. c. 215 de chêne débité; 2.300 perches en sapin. — 2^e lot, 87 m. c. 090 de sapin blanc débité. — 3^e lot, 291 m. c. 076 de sapin rouge en planches, plateaux, etc.

Les pièces exigées pour être admis à concourir devront parvenir au directeur de l'atelier de construction, au plus tard le 11 juillet.

Cahier des charges dans les bureaux de l'atelier de construction d'Avignon et dans les bureaux de place de Paris (avenue de Saxe, 2).

FAILLITES

Lyon. — 20 juin. Gay, entrepreneur, cours Charlemagne, 51. Syndic, M. Ganavy. — 18 juin. Dumas, entrepreneur, place du Marché-de-Vaise, 2, reportée du 30 novembre au 18 octobre 1886. Syndic, M. Ganavy.

PUBLICATIONS NOUVELLES

~ Dictionnaire juridique et pratique de la propriété bâtie. Lois, usages, coutumes, jurisprudence du bâtiment et du voisinage, par MM. HENRI RAYON, architecte, et G. COLLET-CORBINIÈRE, avocat à la Cour d'appel de Paris. Deuxième volume, premier fascicule. Librairie ANDRÉ, DALY FILS ET C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris.

~ Blanc et Noir; la Décoration géométrique, par M. P. FACRÉ, architecte. Librairie ANDRÉ, DALY FILS, ET C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris.

~ Série P. MARQUE. Prix de règlement applicables aux travaux de petite et de grosse fumisterie, de tôlerie, chaudronnerie faïencerie et ferronnerie (1886). Cette série contient 2.200 articles d'application, dont 900 complètement nouveaux; on y trouve également le poids des fers, des fontes et des tôles en feuilles et en tuyaux. 1 vol. format de poche, cartonné, 5 francs; par la poste, 5 fr. 25. — Librairie E. BIGOT, 22, rue Latour-d'Auvergne, Paris.

~ Éléments constants des Prix des travaux ordinaires de construction, par A. MÉGROT, conducteur des ponts et chaussées, seconde édition. 1 brochure in-8°. Prix: 4 fr. Librairie ANDRÉ, DALY FILS ET C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris. Également chez l'auteur à Cosne (Nièvre).

~ Manuel des Entrepreneurs, 3^e volume, comprenant les arrêtés de la préfecture de la Seine, réunis et classés par Emile DESPLANQUES, entrepreneur de maçonnerie, ancien membre du Tribunal de Commerce de la Seine 4 fort vol. 24 fr. Librairie ANDRÉ, DALY FILS ET C^{ie}, éditeurs, 51, rue des Écoles, Paris.

~ Petit guide dans les constructions rurales, suivi d'une série des prix à façon pour travaux de terrassement, maçonnerie, charpente et couverture, par E. VIDIERE, architecte. Un vol. in-16, 110 pages et 6 figures. Prix, 1 f. 50. — Librairie BIGOT, 22, rue de Latour-d'Auvergne, Paris.

~ Le Décorateur. Marbres et Bois, par LÉFÈVRE, artiste peintre. L'ouvrage comprendra 40 planches in-4, Jésus en chromolithographie qui paraîtront en 4 livraisons de 10 planches de 3 en 3 mois. Les planches sont exécutées avec le plus grand soin, et cependant le prix est sans précédent. Prix de chaque livraison: 10 fr. — Librairie E. BIGOT, 22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

~ Manuel des Lois du Bâtiment, élaboré par la Société centrale des Architectes. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Deux forts volumes grand in-8 colombier sur beau papier. Prix broché: 40 fr. — Librairie ANDRÉ, DALY FILS ET C^{ie}, 51, rue des Écoles, Paris.

Les sept premières années du journal: LA CONSTRUCTION LYONNAISE sont en vente, formant quatre beaux volumes in-4^o raisin. — Prix franco: 72 fr.

RECUEIL D'ÉLÉMENTS
DES PRIX DE CONSTRUCTION

PAR A. MÉGROT

Conducteur des Ponts et Chaussées
Membre associé de la Société Nationale des Architectes de France

Ouvrage entier comprenant: Les Chargements. — Transports. — Terrassements. — Les Maçonneries de toutes natures. — La Charpente en bois. — Les Couvertures. — Les Carrelages. — Les Pavages. — La Plomberie, le Zingage, la Canalisation. — La Menuiserie, la Serrurerie et Charpente métallique. — La Plâtrerie. — La Vitrierie. — La Peinture. — La Teinture et la Dorure.

Prix: 7 fr. — Complément seul: 4 fr.

Se trouve aux bureaux de la «Construction Lyonnaise» et chez l'Auteur à Cosne (Nièvre)

Envoi franco contre mandat-poste dont les récépissés servent d'acquit.

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

L'Imprimeur-Gérant: PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRODUITS CÉRAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sièges indodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc., etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CIMENTES, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

PONCET, (C.) quai Pierre-Scize, 60, Lyon. À venue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et de ciments de Vassy et de Grenoble, Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSERON et BEMER de Marseille.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

SERRA-REYMOND, marchand de Pavés épines, états et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

JUTÉ, GAY ET C^{ie}, rue de Marseille, 64, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue. Portland de Pelloux, du Valbonnais, Verrier-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, chaux lourdes et de Bourgoin, Trept, au Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et Bourgogne. — Expéditions France et étranger.

ABAT-JOUR

ABAT-JOUR A ROULEAU & A POULIE AUTOMATIQUE. Avec câbles en fils de fer galvanisés inoxydables remplaçant les cordes en chanvre. A. MICHEL, rue Cuvier, 27, à Lyon.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AINÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Clais. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — POUMEYROT, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisiers d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

GRANDE TUILERIE DU RHONE. — THOMÉ, ARMANET et C^{ie}, à Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône). Bureaux à Lyon, 8, rue Sala. Tuiles et produits céramiques de toute espèce. Tuiles de montagne, brevetées.

SONNERIES

SONNERIES ÉLECTRIQUES ET A MOUVEMENT. — Porte-Voix, l'aratomerres et vérification des Paratonnerres. — BOGEX, avenue de Saxe, 116. — Boîte place des Terreaux, 8.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitres, Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

TERRASSEMENTS

CHAMPREMIER, entrepreneur de terrassements et puisatier, 13, place du Pont, Lyon-Guillotière.

CARRIÈRES, MINES

AUGUSTE BELLON, à Valence, rue Gallet, 7. Décorations de Parcs et Jardins, Rocailles et Aquariums,

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

B. PABIOU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes, Installation des Eaux et du Gaz.

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

J. PRAT, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Grussol. Monuments funéraires.

J. GUICHERD ET C^{ie}, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure
P. JEAUGEON FRÈRES, Entrepreneurs et M^{rs} de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de Pierres Taillées pour Bâtimens, Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

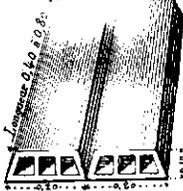
PIERRES DE TOURNUS. Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lacrost, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

PIERRE DE VILLEBOIS. — DÉBIE TOUTE CONCURRENCE. — Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois (Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres à des prix très réduits. Prompte livraison, taillage irréprochable et premier choix de pierres.
Le directeur-gérant, LOUIS FROQUET

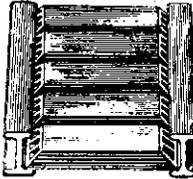
PIERRES DE TAILLE DE VILLEBOIS ET TREPT. — Pierres diverses pour travaux d'art. **DERRIAZ JEUNE**, 12, place des Cordeliers, Lyon. — Pierres de machines, Piliers pour barrières, Tombes, Plafond de caveaux, Facades, Balcons, Escaliers, Limons, etc., exécutés sur plans. — Chantier, bas port du Pont Lafayette.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.



3 Médailles d'Or
1 Médaille d'Argent



Hourdis Creux en Terre Cuite

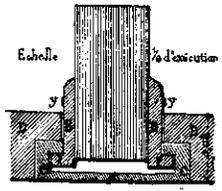
A POSER ENTRE
SOLIVES EN BOIS ET FERS A T
SYSTÈME DINZ-DERAIN, BRÉVÉTÉS S. G. D. G.

HOURDIS CREUX SYSTÈME PERRIÈRE AINÉ
Brevetés s. g. d. g. et médailles aux Expositions de Paris 1878, 1879, 1880 et 1881
Fabriqués par DERAIN et DINZ

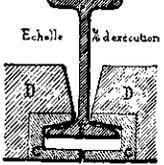
J. DULAC

SEUL CONCESSIONNAIRE POUR LES DÉPARTEMENTS DU RHONE ET DE LA LOIRE
Rue Constantine, 4, Lyon

ENTREPOT : RUE DES DOCKS, 25, LYON-VAISE



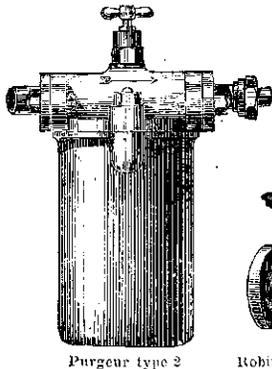
Élévation suivant une coupe verticale de la solive montrant la disposition des agrafes B, celle des plaques C et les extrémités entaillées de briques D.



F fer à T - C plaques en terre cuite blindant la solive en fer - D brique creuse formant hourdis.

LA BOURSE LYONNAISE, Journal financier hebdomadaire — Bureaux : rue Centrale, 27, LYON

VIAILLY & C^{IE} B. S. G. D. G.
RUE CORNE-DE-CERF, 34, A LA VILLETTE. — LYON



Purgeur type 2

Purgeur automatique, système pratique et durable extrayant les eaux qui se forment par la condensation dans les chauffages à la vapeur.
— Prix : 18, 26, 40, 55 francs.

Régulateur automatique réglant la pression de vapeur, par conséquent la température dans les chauffages; on l'emploie également pour l'air comprimé.

Petit robinet diamant à l'usage de la vapeur; sa durée d'étanchéité parfaite est incomparable à tout autre genre de petits robinets, orifice depuis 12 m/m jusqu'à 20 m/m.



Robinet diamant

Robinet-Vanne à double fermeture à étanchéité durable et parfaite pour vapeur.

Robinet-Vanne à soupape, Soupape de retenue, etc.

NOTA. -- La Maison **VIAILLY** et C^{ie} ne construit que des articles perfectionnés, qui ont fait leurs preuves à l'usage depuis de longues années; les articles de peu de durée ou peu pratiques ne rentrent pas dans sa spécialité.

TRAVAUX DE SERRURERIE POUR BATIMENTS

MARQUISES — TENTES-ABRI — VÉRANDAS
TRAVAUX D'ART POUR SERRES, JARDINS, PARCS

GABRIEL GENTON

Professeur de Forge à l'École Centrale Lyonnaise

AUTEUR DE LA MARQUISE DU MAGASIN GÉNÉRAL, PLACE DU PONT, 13, LYON-GUILLOTIÈRE
Rue Hippolyte-Flandrin, 13, LYON

Travaux en Asphalte & Parquets sur Bitume

L. ROUX & A. PAVY, entrepreneurs

LYON. — Quai de la Charité, 45. — LYON

MM. **ROUX** et **PAVY** ont importé à Lyon l'industrie nouvelle des **Parquets sur Bitume**. Ce genre de travail arrête complètement l'humidité et réunit toutes les conditions de solidité, de propreté, d'hygiène et d'économie.

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES ET RÉGISSEURS D'IMMEUBLES

Un propriétaire actif et très au courant des affaires, présentant sous tous les rapports et en toutes façons toutes les références et garanties possibles, demande succession ou association à titre spécial de solliciteur à la recherche des affaires et au besoin à la surveillance de la Comptabilité d'une importante gestion d'immeubles à Lyon. — S'adresser AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort. n° 5275.

CIMENT POUR LA PIERRE

PAPIERS & TOILES A POLIR, VERRÉS & ÉMERISÉS

TIXIER Rue Neuve-de-la-Villardière, 5-5, LYON
Maison fondée en 1871. Usine à vapeur

SERRURERIE ARTISTIQUE

ANCIENNE MAISON PINAY

RAOULX Frères & THERMOZ

BRÉVÉTÉS S. G. D. G. — 50 MÉDAILLES

Rue de Vendôme, 183, à LYON

Grillage en fer forgé, Balcons, Balustrades
Rampes, Claires-Voies, Croisées en fer pour usines, Marquises
Ciels ouverts, Kiosques, Vérandas, Ponts, Serres
Jardins d'hiver, Clôtures légères pour Chasses, Jardins
et Prairies en Grillages ronces et Fils de fer
Meubles de Jardins en fer tordu sans rivures, Chaises
Fauteuils, Canapés droits et cintrés, etc.
Châssis de couches, Bâches en fer, Entourages de Tombes
et de Bassins, Porte-Bouteilles, Egouttoirs, Bordures
Gazon, Volières, Faisanderie, Chenil, Poulaitiers, Lapinières
Parcs à Bestiaux et à Volailles. Spécialité de Clôtures
en fer à T pour Propriétés agricoles. Piquets pour Vignes
Tables ordinaires et perforées. Bancs droits
et américains. Bancs à tente mobile. Tables-parasols.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE & ARTISTIQUE

PITRAT AINÉ

LYON. 4, Rue Gentil, 4. LYON